



Udaf

Alpes-
Maritimes

UNIS
POUR LES
FAMILLES

RAPPORT D'ACTIVITÉS



2023

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES

EDITO DU PRÉSIDENT



Nous sommes très heureux de vous présenter le Rapport d'Activité 2023, qui vous permettra de connaître la double raison d'être de l'UDAF :

- Représenter et défendre l'intérêt des Familles tant devant les Pouvoirs Publics que dans nombre d'institutions au travers d'une cinquantaine de représentants bénévoles et dont vous trouverez le détail dans le chapitre des représentations familiales de l'UDAF 06.
- Gérer, par délégation, des services aux familles qui s'articulent en 4 pôles principaux :
 - *Accompagnement/Protection des Adultes (Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé et Protection Juridique des Majeurs)*
 - *Logement Social Accompagné (Résidence Accueil, Famille Gouvernante)*
 - *Enfance/Famille Soutien à la Parentalité (Médiation Familiale, Gestion de Crise, Espace Rencontre Parent/Enfant, Enquêtes Sociales et Auditions d'Enfants, Mesure d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial)*
 - *Point Conseil Budget*

Vous trouverez le descriptif de ces activités et le nombre des mesures réalisées par nos services dans le chapitre « LES SERVICES ».

En 2023, notre volonté et nos travaux ont consisté à maintenir le niveau de qualité de nos interventions et ce, grâce à l'appui de 2 Directeurs d'UDAF qui sont venus pallier la vacance au poste de direction suite à la démission de l'ancienne Directrice. Malgré les difficultés de recrutement du personnel qui sont propres à toute l'activité médico-sociale en France, le dynamisme et le professionnalisme des Chefs de Service et l'engagement de l'ensemble des salariés nous ont permis non seulement de conforter nos activités, mais d'en améliorer très sensiblement l'efficacité auprès des personnes que nous accompagnons. Que les uns et les autres en soient vivement remerciés.

Les premiers mois de l'année 2024 confirmeront les efforts de 2023, d'autant que le 5 février arrivera notre nouveau Directeur, Monsieur WITCZYMYSZYN qui, eu égard à son expérience éprouvée, confortera nos services et donnera un nouvel élan à notre Association.

Depuis plusieurs années notre souci est de répondre davantage aux besoins et aux souhaits des Associations Familiales adhérentes et d'en développer le nombre afin de renforcer notre position de porte parole de toutes les familles. C'est pourquoi nous avons organisé le 18 novembre 2023 une conférence « Esprit de Familles » avec le Docteur Patrick BEN SOUSSAN qui a répondu avec toute son expérience de psychiatre et son humour personnel, à toutes les questions que la centaine de personnes assistant à cet échange ont pu lui poser. Les Associations Familiales partenaires de cet événement (Familles Rurales, ADMR, ADAPEI, APF France Handicap et l'Association des Familles Catholiques) ont également témoigné des leurs actions au profit des Familles.

Au nom de l'UDAF 06, je remercie l'ensemble de nos financeurs et partenaires pour la confiance qu'ils nous accordent. Plus que jamais l'UDAF est décidée à défendre les familles de notre département et à développer ses activités dans leur intérêt.

Le Président
Dominique LAPORTE



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'UDAF	4	LES SERVICES	46
COMPOSITION DE L'UDAF DES ALPES-MARITIMES	6	De la représentation à la mission des services	47
Une Union d'Associations Familiales	6	Pôle «Accueil»	47
ORGANISATION DE L'UDAF	8	PÔLE «ACCOMPAGNEMENT/ PROTECTION DES ADULTES»	48
La gouvernance de l'UDAF des Alpes-Maritimes	9	Service des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP)	48
Les professionnels	9	Protection juridique des majeurs	51
ORGANIGRAMME 2023	10	PÔLE LOGEMENT SOCIAL ACCOMPAGNÉ	54
ACTIVITÉS DE L'INSTITUTION	11	Résidence accueil	56
Les réunions statutaires	12	Famille gouvernante	57
Bilan 2023	12	PÔLE ENFANCE / FAMILLE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ	60
LES COMMISSIONS INTERNES	13	Médiation familiale	60
Rôle de la commission de contrôle	13	La gestion de crise familiale	62
Conditions d'attribution	14	L'espace rencontre parent enfant	64
ACTIONS DE LA VIE ASSOCIATIVE ET INSTITUTIONNELLE	15	Enquêtes sociales et auditions d'enfants	66
Diverses représentations, réunions et formations	15	La mesure d'accompagnement à la gestion du budget familial (MJAGBF)	69
Conférence	18	PÔLE CONSOMMATION - VIE FAMILIALE	73
LES LIENS AVEC LE RÉSEAU RÉGIONAL ET NATIONAL	20	Procédure de rétablissement personnel (PRP) avec liquidation judiciaire	74
URAF	21	Aide éducative budgétaire	74
UNAF	22	Point conseil budget	74
LES REPRÉSENTATIONS FAMILIALES DE L'UDAF 06	24		
Cohésion sociale et vie quotidienne	25		
Droit de la famille et protection de l'enfance	26		
Economie - Emploi - Formation professionnelle	27		
Education - Jeunesse	27		
Habitat - Cadre de vie	27		
Politique familiale - Politique sociale	32		
Les CCAS	34		
Santé	39		
Représentations diverses	42		
Zoom sur la communication 2023	43		
Convention d'objectifs période 2022 - 2026	44		
UDAF en chiffres	45		

Ce rapport annuel a été conçu et réalisé au sein du siège social de l'UDAF des Alpes-Maritimes. Nous remercions toutes les personnes, notamment les administrateurs de notre association, ainsi que les chefs de service qui ont contribué à la réalisation du rapport et à la rédaction des articles.

Rédaction : Dominique MARTY
Création / Impression : S. LIVOLSI - www.quadri-city.com
Crédit photos : www.freepik.com



PRÉSENTATION DE L'UDAF



ACCOMPAGNER, PROTÉGER, AIDER ET REPRÉSENTER LES FAMILLES ET LES PERSONNES.

Des valeurs humaines et des compétences professionnelles

POURQUOI REJOINDRE L'UDAF ?

Être membre de l'UDAF des Alpes-Maritimes, c'est :



Faire partie d'un réseau de 43 associations



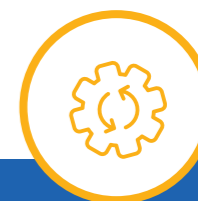
Rejoindre une grande association reconnue par les pouvoirs publics



Pouvoir participer aux débats départementaux et nationaux sur les politiques publiques familiales



Avoir la possibilité d'exercer une fonction de représentation dans une instance départementale



Bénéficier de l'appui et du soutien technique de l'UDAF

1 UN ORGANISME OFFICIEL

L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) des Alpes-Maritimes est une institution officielle chargée d'assurer la défense et la représentation des familles auprès des pouvoirs publics. L'UDAF développe et gère également de nombreux services aux familles et aux personnes, par délégation de service public ou de sa propre initiative.

L'UDAF a le statut d'association loi 1901 et est reconnue d'utilité publique. Son siège social est situé 15, rue Alberti, 06000 Nice.

2 DES MISSIONS LÉGALES

L'UDAF est habilitée par la loi à :

- Donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer des délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, le Département, la Commune.
- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge.
- Ester en justice, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, pour toute action civile de défense des intérêts moraux et matériels des familles.

3 UN RÉSEAU NATIONAL

Le réseau est constitué de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), de 22 Unions Régionales des Associations Familiales (URAF) et de 100 Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF).

L'UNAF, les URAF et les UDAF sont chargées de promouvoir, défendre et représenter les intérêts des familles, à l'échelon national, régional et départemental.



DONNÉES AU 31.12.2022

9 700
représentants
familiaux

508 437
familles
adhérentes

8 284
salariés (environ)

6 006
associations

99
UDAF

113
structures
territoriales

13
URAF

COMPOSITION DE L'UDAF DES ALPES-MARITIMES

UNE UNION D'ASSOCIATIONS FAMILIALES

L'UDAF des Alpes-Maritimes regroupe 43 associations familiales, dont 38 membres actifs et 5 membres associés, soit 2 099 familles et 5 342 suffrages.



2 099

familles

5 342

suffrages

5

associations (membres associés)

38

associations (membres actifs)

MEMBRES ACTIFS

- **ADAPEI** (Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales) des Alpes-Maritimes - Nice
- **ADMR** - 26 associations dans le département
- **AFC** (Associations Familiales Catholiques) - Fédération départementale - 3 associations dans le département - Antibes, Nice, Vence
- **AFP** (Association Familiale Protestante) Familles en Action - Pays de Grasse
- **AFP Challenge** (Association Familiale Protestante) - Saint-Laurent-du-Var
- **APF France handicap** - Nice
- **Association des Familles Nombreuses** - Cannes
- **EFA** (Enfance et Familles d'Adoption) des Alpes-Maritimes - Nice
- **Familles Rurales** - Association départementale des Alpes-Maritimes
- **Jumeaux et plus** - Nice
- **UNAFAM** - Nice

(Association pour la Défense des Familles et de l'Individu - Nice - Association agréée par l'UDAF en 2007, en tant que membre actif, mais n'ayant jamais souhaité transmettre ses listes électorales)

MEMBRES ASSOCIÉS

- **AEPAPE** (Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat) - Nice
- **CLER** (Centre de Liaison des Equipes de Recherche) - Nice
- **Habitat et Humanisme 06** - Nice
- **SOS Papa** - Menton
- **Parrain, Marraine pour m'accompagner** - Cannes La Bocca



COMMENT ADHÉRER À L'UDAF

PLUS D'INFOS : Tél. 04 92 47 81 05 - dmarty@udaf06.fr

Toute association familiale ayant six mois d'existence légale peut demander son adhésion à l'UDAF.

La demande d'agrément doit notamment être accompagnée d'une copie des statuts de l'association, d'un extrait de parution au Journal officiel, de la composition du conseil d'administration, d'un état des activités et de la liste des adhérents. Le conseil d'administration de l'UDAF prononcera l'agrément ou le rejet de la demande d'agrément, sur avis de la commission de contrôle.



ORGANISATION DE L'UDAF



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU

L'UDAF des Alpes-Maritimes est gérée par un Conseil d'administration (CA) composé de 29 membres (au 31 décembre 2023). Ces derniers sont issus des associations familiales membres de l'UDAF.

Les administrateurs, élus ou désignés, sont chargés d'assurer le bon fonctionnement de l'association et l'application des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle.

Le CA délègue une partie de ses pouvoirs à un Bureau, instance restreinte composée de personnes choisies en son sein, qui gère les affaires courantes. Le Président est le représentant légal de l'association.

LA GOUVERNANCE DE L'UDAF DES ALPES-MARITIMES

ADMINISTRATEURS ÉLUS

BOCQUET Maria
BRELLE Jean-Louis
CAIRE-FREYTHÉ Evelyne
DARAS-PLANELLES Nathalie
DUMINIL Anne-Marie
FISSON Maria-Teresa
GAUBERTI Gérard
LAPORTE Dominique
LESCURE Nadia
NODET Lucie
MARTINI Philippe
MESNER Jocelyne
MENGI Makiese
RENDA Gisèle
VAUDEY Gérald

ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS

BARTOLI Françoise
BERGESIO Sophie
BOUDOT Jacques
BUCCAFURRI Claude
CIRET Sophie
EXPOSITO Pilar
GIOVACCHINI Sandrine
GUASTAVINO Thérèse
Le DOUARON Florence
PENNEC Stéphane
SCHNEIDER Christiane
SERRAT Jean-Pierre
SISSOKO M'Bamakan
VITRY Françoise

MEMBRES DU BUREAU

Dominique LAPORTE / Président
Maria BOCQUET / Vice-présidente
Gérald VAUDEY / Trésorier
Lucie NODET / Secrétaire
Anne-Marie DUMINIL
Françoise BARTOLI
Nadia LESCURE

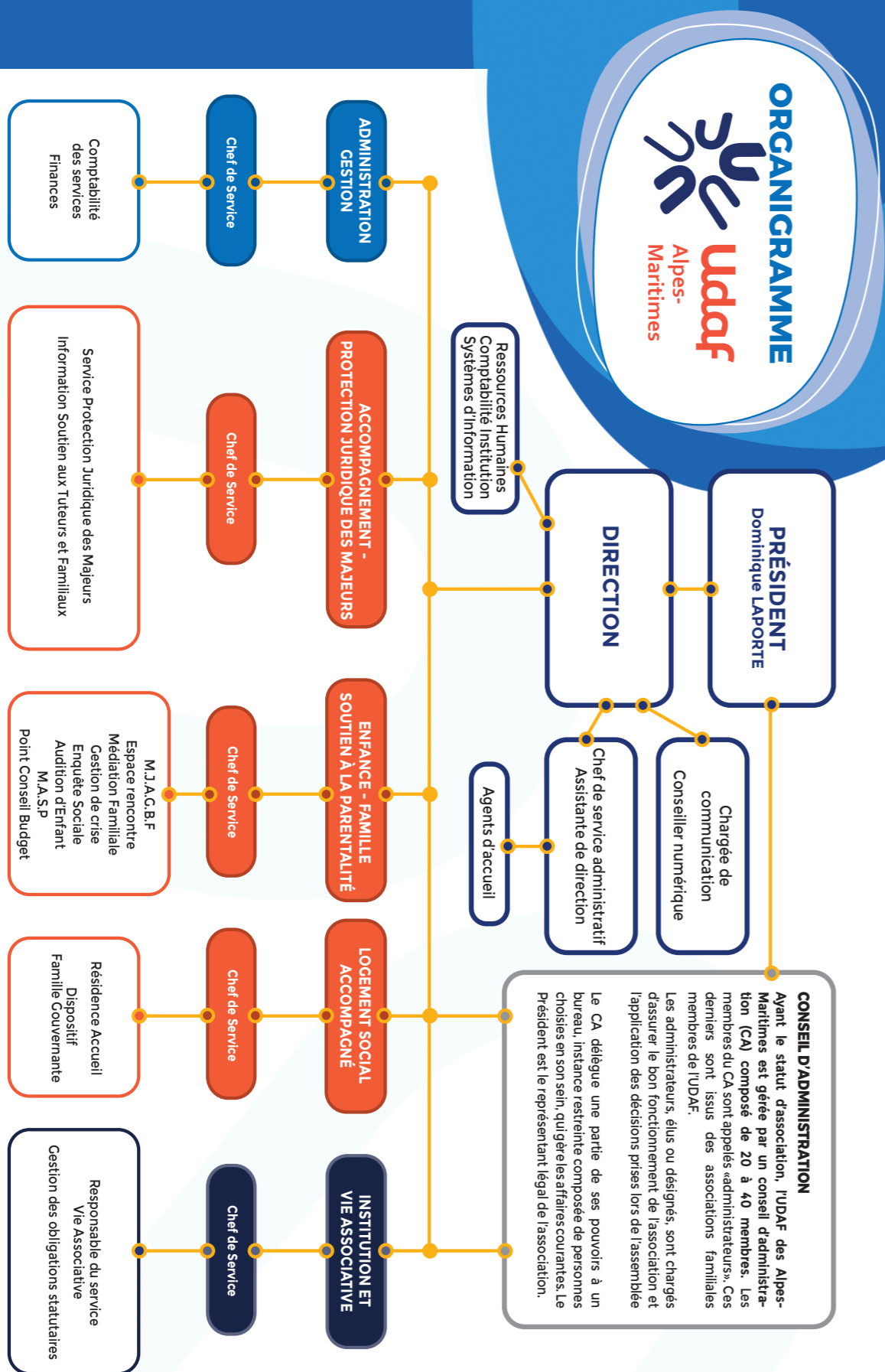
LES PROFESSIONNELS

L'UDAF AGIT EN FAVEUR DES FAMILLES ET DES PERSONNES. CHAQUE JOUR, PRÈS DE 60 PROFESSIONNELS QUALIFIÉS EXERCENT LEURS MISSIONS SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT :

Conseillère en économie sociale et familiale
Délégués à la protection des majeurs
Délégués aux prestations familiales
Intervenants en espace rencontre
Maître de maison en résidence accueil
Animateurs socio-éducatifs (LSA)
Médiateurs familiaux
Psychologues
Référénts sociaux
Sans oublier la direction, les chefs de service et les équipes administratives et comptables



ORGANIGRAMME



ACTIVITÉS DE L'INSTITUTION



LES RÉUNIONS STATUTAIRES, LES REPRÉSENTANTS FAMILIAUX, LA VIE ASSOCIATIVE...

Le service de l'Institution Familiale traite des aspects statutaires, législatifs, réglementaires et financiers de l'UDAF. Il réalise le suivi des représentations, des instances et commissions de l'union. Il est en charge de la gestion des listes électorales des associations adhérentes et des relations avec l'UNAF, l'URAF et les autres UDAF. Il coordonne également l'organisation des manifestations et la participation aux salons locaux. Enfin, ce service assure le secrétariat de la Médaille de l'enfance et des familles.

LES RÉUNIONS STATUTAIRES

L'Assemblée Générale élective de l'UDAF s'est tenue en présentiel au Relais International de la Jeunesse à Nice et a rassemblé plus de 60 personnes (Président(e)s d'Associations, administrateurs, salariés, partenaires institutionnels, financiers...). Les différents rapports présentés ont été validés. Chaque Chef de service a pu présenter les activités de l'année 2023 en parallèle avec la partie financière.



21 JUIN 2023
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE

LES COMMISSIONS INTERNES

COMMISSION DE CONTRÔLE

Elle a pour membres :

Gérald VAUDEY (Président), Françoise BARTOLI et Maria BOCQUET.

Elle s'est réunie les :

09 et 24 janvier - 28 février - 05 juin et 18 octobre 2023 pour, procéder au dépouillement des votes par correspondance dans le cadre du renouvellement du mandat de suppléant au Conseil de famille des pupilles de l'Etat ; vérifier les listes électorales ; poursuivre le contrôle des associations familiales ; contrôler les candidatures d'administrateurs désignés, contrôler la candidature d'un nouvel administrateur en vue de la cooptation en Conseil d'Administration.



BILAN 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni les :

24 janvier - 13 avril - 21 juin et 24 octobre 2023 en présentiel.

Le Bureau s'est réuni les :

09 janvier - 03 avril - 05 juin et 09 octobre 2023 en présentiel.

LES SUJETS ABORDÉS :

- Points d'actualités de l'Association et des Services
- Présentation et approbation des budgets prévisionnels 2023
- Organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2023
- Cooptation d'un nouvel administrateur
- Présentation de 2 candidatures d'administrateurs désignés après validation par la Commission de contrôle
- Appel à candidatures représentations diverses
- Préparation de la conférence « Esprit de familles »

RÔLE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

La Commission de contrôle est chargée de veiller à la conformité des listes électorales selon les modalités demandées par l'UNAF, à la préparation des élections en assemblée générale (validité des candidatures) et à l'examen des demandes d'agrément des associations et fédérations.

► Commission Financière

Membres : le Président, la Direction, le Trésorier.

A titre consultatif : les comptables de l'Institution.

La Commission s'est réunie en 2023 les : 27 février - 28 et 29 mars - 12, 14 et 17 avril - 08 et 28 juin - 31 juillet - 27 et 28 septembre - 07 et 14 décembre 2023 pour les préparations des budgets, les dialogues budgétaires et tout autre sujet en lien avec la partie budgétaire.

► Commission du Patrimoine La commission ne s'est pas réunie en 2023.

► Commission des dettes irrécouvrables La Commission ne s'est pas réunie en 2023.

► Commission frais de gestion La Commission ne s'est pas réunie en 2023.

► Secrétariat de la Médaille de l'Enfance et des Familles

Distinction honorifique créée en 1920, la « médaille de la famille » distinguait depuis l'entre-deux guerres les mères, puis aussi les pères, de familles nombreuses, ainsi que des personnes ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille. Par décret du 17 février 2022, les critères d'attribution de la médaille ont été élargis pour mieux refléter la diversité des familles et plus généralement des personnes qui méritent la reconnaissance de la Nation.



CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La médaille de l'enfance et des familles est une distinction honorifique décernée afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation :

- Aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement au moins 4 enfants français.
- Aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement un ou des enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile.

Peuvent obtenir cette distinction le ou les parents ou autres titulaires de l'autorité parentale dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

Par dérogation à cette disposition, cette distinction peut également être attribuée :

- Aux personnes qui, au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé seuls pendant au moins deux ans un ou plusieurs de leurs frères et sœurs.
- Aux personnes élevant ou ayant élevé seuls pendant au moins deux ans un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins.
- Aux veuves et veufs de guerre ou d'acte de terrorisme qui élèvent ou ont élevé seuls un ou des enfants du fait du décès de leur conjoint.
- Aux personnes qui dédient ou qui ont dédié leur vie professionnelle ou leur action bénévole à l'accompagnement, à la protection et à la défense de l'enfance et des familles, notamment dans les domaines de l'accueil des jeunes enfants, de la protection de l'enfance, du soutien à la parentalité, de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des enfants et des familles et de la protection maternelle et infantile.
- Aux personnes ayant rendu des services exceptionnels pour l'accompagnement et le soutien des familles ou pour l'accompagnement et la protection des enfants et de leurs droits.

POUR LA PROMOTION 2023

7 dossiers ont été reçus et présentés pour avis, 6 au titre de la demande d'attribution de la médaille au motif de : élever ou avoir élevé dignement au moins quatre enfants français (1^o du I de l'article D.215-7 du code de l'action sociale et des familles) et 1 au titre de la demande d'attribution de la médaille au motif de : dédier ou avoir dédié sa vie professionnelle ou son action bénévole à l'accompagnement, à la protection et à la défense de l'enfance et des familles, notamment dans les domaines de l'accueil des jeunes enfants, de la protection de l'enfance, du soutien à la parentalité, de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des enfants et des familles et de la protection maternelle et infantile (4^o du II de l'article D.215-7 du code de l'action sociale et des familles).

- 5 personnes ont obtenu la Médaille de l'enfance et des familles sur les communes de Nice, Antibes, Cannes-la-Bocca, 1 dossier a reçu un avis défavorable. Fin 2023, nous n'avions pas encore le retour de l'attribution de la Médaille de l'enfance et des familles pour la deuxième catégorie de remise.

ACTIONS DE LA VIE ASSOCIATIVE ET INSTITUTIONNELLE

DIVERSES REPRESENTATIONS, REUNIONS ET FORMATIONS



● 10 janvier 2023 - Nice

Réunion organisée par le Département 06 sur la présentation des conseillers numériques des Alpes-Maritimes

Participation du Conseiller numérique de l'Udaf

● 12 janvier 2023 - Visioconférence

Groupe de travail régional PCB/AEB - Paca/Corse

Cette rencontre a permis de faire le point sur le renouvellement des conventions pour les labels PCB, sur le logiciel métier développé par l'Unaf, les animations collectives

proposées auprès du public, les limites à l'accompagnement de la personne.

Participation des référentes PCB-AEB de l'Udaf

● 14 janvier 2023 - Cannes-la-Bocca

Colloque - Adolescence : éduquer à la liberté par le « détachement sécurisé »

A l'initiative de l'Association Géode et en partenariat avec la CAF, cet événement destiné aux professionnels en contact avec les adolescents, aux parents d'adolescents et

aux adolescents eux-mêmes a réuni de nombreux participants, dont l'équipe des médiateurs familiaux et intervenant de l'Espace rencontre de l'Udaf.

● 24 janvier 2023 - Nice

Comité de pilotage Médiation familiale

Ce comité, composé du Tribunal Judiciaire de Nice, du CDAD, de l'Ordre des avocats et de l'Udaf permet de dresser un bilan sur la pertinence du dispositif, d'évaluer les modalités d'exécution de la convention, d'évaluer les remontées et échanges d'information, de repérer les éventuelles difficultés rencontrées dans ce cadre, de proposer et d'étudier des pistes d'amélioration possibles, de définir les modalités de mise en œuvre d'actions correctrices.

Participation de la Chef de service du Pôle Enfance-Famille-Soutien à la parentalité de l'Udaf

● 26 janvier 2023 - visioconférence

Formation à l'initiative du Centre Technique Régional de la Consommation PACA

Thème : l'habitat insalubre, l'habitat indigne

Participation de la référente Point Conseil Budget de l'Udaf

● 09 février 2023 - visioconférence

Formation à l'initiative du Centre Technique Régional de la Consommation PACA

Thème : litiges et prix du gaz et de l'électricité

Participation de la référente Point Conseil Budget de l'Udaf

● 28 février 2023 - Nice

Assemblée Générale du CDAD des Alpes-Maritimes

Participation du Président de l'Udaf

● 07 mars 2023 - visioconférence

Formation à l'initiative d'AGIRC-ARRCO

Thème : l'action sociale de l'AGIRC-ARRCO

Participation de la référente Point Conseil Budget de l'Udaf

● 09 mars 2023 - visioconférence

Résultats programme de recherche CnFs (Conseiller numérique France Services)

Participation du Conseiller numérique de l'Udaf

● 19 mars 2023 - Cannes-la-Bocca

Assemblée Générale de l'Association des Familles Nombreuses de Cannes

Participation du Président de l'Udaf

● 21 mars 2023 - Nice

Comité Territorial départemental (COTER)

La finalité de ce comité est d'assurer la cohérence avec l'ensemble des politiques publiques et actions mises en place sur les territoires en faveur des personnes en situation de handicap.

Participation de la Chef de service MJPM

● 22 mars 2023 - Grasse

Réunion CCAS-Ville de Grasse « Mandataires judiciaires et associations tutélaires »

Dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale et de sa politique municipale relative à son cœur de ville, la ville de Grasse a souhaité mettre en place un groupe de travail «Articulation avec les mandataires judiciaires et associations tutélaires». Ce groupe de travail piloté par le CCAS de Grasse vise à renforcer et améliorer les collaborations entre les différents services concernés pour une meilleure prise en charge des personnes sous mesures de protection.

Participation de la Chef de service MJPM et d'un délégué à la protection juridique des majeurs

● 05 avril 2023 - Nice

Comité stratégique du SIAO

Participation de la Chef de service des logements accompagnés

● 11 avril 2023 - Nice

Rencontre associations tutélaires - Centre Hospitalier Sainte-Marie

Participation de la Chef de service MJPM

● 12 avril 2023 - Nice

Journée d'information et d'échanges à l'initiative de l'UNAFAM et de la Maison de l'Autonomie des AM

Thème : PCH mode d'emploi - aide humaine

Participation de la Chef de service des logements accompagnés

● 14 avril 2023 - Antibes

Journée des associations partenaires du Centre Hospitalier d'Antibes-Juan les Pins

Cette journée avait pour but de faire connaître au public les partenaires du CH d'Antibes et pour ceux qui le souhaitent, patients, aidants ou professionnels de solliciter une aide ou s'engager dans le bénévolat.

16 associations étaient présentes, dont l'Udaf, l'UNAFAM, Familles Rurales, Association des diabétiques 06...

Participation de la Présidente de la Commission des usagers du CH d'Antibes, également administrateur à l'Udaf.

● 02 mai 2023 - Grasse

Rencontre avec les Juges du contentieux de la protection des Tribunaux de Grasse, Antibes, Cagnes-sur-Mer et Cannes et les associations tutélaires

Cette réunion a permis un échange sur les pratiques, les attentes et les éventuelles difficultés rencontrées.

Participation de la Chef de service MJPM et de délégués à la protection des majeurs

● 23 mai et 11 septembre 2023 - Nice

Formation : Pratiques professionnelles et Bienveillance

Thèmes : aborder et comprendre les fondamentaux ; trouver des outils et des clés pour mettre en œuvre la bienveillance dans les pratiques du quotidien ; agir pragmatiquement avec des références ; se doter d'un outil pour évaluer les pratiques mobilisées.

Participation des professionnels des Services MJPM, MJAGBF, Accueil, Logement social accompagné.



● 22 mai 2023 - Nice

Rencontre Tribunal Judiciaire - Barreau - Médiateurs familiaux

Intervention de la Chef de service du Pôle Enfance, Famille, Soutien à la parentalité et participation des médiateurs familiaux

● 06 juin 2023 - Nice

Formation « Gestion des événements » logiciel UNI-T

Formation destinée à améliorer la qualité de l'accueil des usagers par une remontée des informations via le logiciel.

Participation des Services MJPM, MJAGBF, Accueil

● 13 juin 2023 - visioconférence

Comité de suivi régional du Point Conseil Budget

Thèmes abordés : (DREETS-DEETS) répartition géographique et données chiffrées sur les PCB en PACA ; retour

sur le Comité de pilotage national ; actualité du dispositif en PACA ; présentation du déploiement du dispositif dans chaque département ; intervention de la Banque de France

Participation du Responsable Juridique MJPM et d'une référente PCB



● 27 juin 2023 - Nice

Forum des aidants à l'Institut Claude Pompidou

Cette journée a permis au public de rencontrer les différents partenaires présents pour s'informer sur les aides d'un accompagnement adapté.

Participation de deux médiateurs familiaux de l'Udaf

● 07 juillet 2023 - Sophia-Antipolis

Conseil partenarial - Plateforme Logement d'Abord

Présentation des dispositifs habitat inclusif par la Chef de service des logements accompagnés

● 12 septembre 2023 - Paris

Formation : Médiation « Approche clinique du handicap et du vieillissement » dispensée par l'UNAFOR

Participation d'une médiatrice familiale de l'Udaf

● 28 septembre 2023 - Nice

PTSM (Projets Territoriaux de Santé Mentale) - Réunion plénière

Thèmes abordés : les orientations de l'OMS en faveur de la santé mentale dans la cité, du respect des droits, de l'inclusion sociale et de la citoyenneté des usagers ; présentation des actions retenues et financées dans le cadre du CTSM par les porteurs

Participation de la Chef de service des logements accompagnés

● 06 octobre 2023 - Nice

Journée nationale des aidants au Palais de la Méditerranée

Participation de deux médiateurs familiaux de l'Udaf dans le cadre de la médiation aidants-aidés.

● 31 octobre 2023 - visioconférence

Formation : Rôle de la DREETS PACA dans le domaine de la consommation

Thèmes abordés : missions de la DGCCRF, les nouveaux outils...
Participation de la référente Point Conseil Budget de l'Udaf

● 20 novembre 2023 - visioconférence

Formation SIGMA - module superviseur

Participation des Chefs de service MJPM, MJAGBF, Comptabilité de l'Udaf

● 21 novembre 2023 - Nice

Comité Départemental de l'Inclusion Financière porté par la Banque de France

Participation de la Référente UDAF Point Conseil Budget



CONFÉRENCE

Esprit de FAMILLES

LA FAMILLE EST UNE « INSTITUTION » SOCLE DES SOCIÉTÉS.

Communément la famille est un lieu où s'exprime l'amour, qui est un vecteur du vivre ensemble et de la solidarité, qui fait le ciment essentiel de la famille. Les contraintes (devoirs familiaux) qui peuvent apparaître sont contrebalancées par les solidarités intra familiales à différentes étapes de la vie.

Dans nos associations nous accompagnons des familles. Elles sont parfois vulnérables, confrontées au handicap, à la dépendance d'un proche. Il y a aussi des familles nombreuses ou des familles ayant eu recours à l'adoption. L'institution vient même parfois intégrer le lien familial de par son rôle au quotidien à développer l'autonomie et/ou l'épanouissement de la personne qu'elle accompagne.

Ce sont aussi des familles confrontées aux difficultés sociétales et économiques qui doivent faire face aux évolutions sociologiques, technologiques. Le temps du partage en famille est parfois malmené par ces évolutions et contraintes de nos vies quelquefois surmenées.

C'est au travers de ces constats que nous avons souhaité créer un événement au cœur de nos réalités familiales afin de mettre en lumière ces thématiques par le biais de témoignages de professionnels, de bénéficiaires, de bénévoles qui font aussi l'âme de nos associations.

Solidarité, engagement, responsabilité, différence, éducation, tolérance et respect seront au cœur des échanges et témoins de nos « Esprits de Familles ».

► Déroulé de la conférence

• Parentalité et parentalité positive
ADMR - Technicienne TISF
Présidente Association Familles Rurales 06

• Vivre ensemble et temps partagé
Maître Marie-Pierre LAZARD - Avocate en droit de la famille.
Président Fédération Associations Familiales Catholiques 06

• Naître Différent
ADAPEI - Educatrice de services PCPE
APF France Handicap - témoignage bénévole



LES LIENS AVEC LE RÉSEAU RÉGIONAL ET NATIONAL



URAF

UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

L'URAF Provence-Alpes-Côte d'Azur est composée de 5 UDAF :

- UDAF des Alpes de Haute-Provence
- UDAF des Alpes-Maritimes
- UDAF des Bouches-du-Rhône
- UDAF des Hautes-Alpes
- UDAF du Var



► **Conseils d'Administration à Aix-en-Provence**

03 mars - 05 mai - 09 juin et 12 octobre 2023

► **Bureau** 08 février 2023

► **Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire**

09 juin 2023.

Thèmes des réunions : représentation au CESER ; organisation des rencontres dans les Udaf et thématiques à aborder ; représentations diverses ; projet associatif de l'Uraf (vision stratégique et plan d'actions opérationnel) ; élection du nouveau Président de l'Uraf...

REPRÉSENTANTS DE L'UDAF 06 AU SEIN DE L'URAF :

- Monsieur Dominique LAPORTE
- Madame Maria BOCQUET
- Monsieur Gérald VAUDEY

ACTIONS - INFORMATIONS

● **11 avril 2023 à Aix-en-Provence**

Rencontre du Développement Associatif

Intervention du Vice-Président de l'Unaf et de la Coordinatrice Unaf, membres du CNDA et participation des Udaf 04 - 05 - 06 - 13 - 83.

Cette journée a permis de faire un zoom sur les bonnes pratiques mises en place dans les Udaf, de présenter le dossier « le développement associatif » via la base Rézo, et par le biais d'ateliers pratiques de travailler sur le pilotage de la stratégie départementale de développement associatif, sur l'argumentaire de l'Udaf pour l'adhésion d'associations familiales, la mutualisation des bonnes pratiques favorisées par l'Uraf.

Participation du Président et de la Responsable de l'Institution Familiale de l'Udaf 06

● **22 mai 2023 à Aix-en-Provence**

Journée dispositif «Familles Gouvernantes/Habitat inclusif»

Cette journée a permis de travailler sur la finalité à faire connaître l'expertise des Udaf dans le domaine de l'habitat inclusif ; de faire un recensement des actions d'habitats inclusifs dans les Udaf PACA et les projets en cours pour 2023, de recenser les différents financements et de relever les difficultés de développement. Un focus a été réalisé sur le dispositif Famille Gouvernante.

Participation de la Chef de service des logements accompagnés et de Monsieur VAUDEY, Administrateur Udaf et Uraf.

● **10 novembre 2023 - Visioconférence**

Réunion régionale « Développement associatif »

Thème : présentation et échange autour du rôle de l'Uraf ; point de situation des PLDA dans les Udaf PACA ; Ressources et outils à dispositions via rézo ; propositions d'action commune en décembre pour le mois du bénévolat.

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale de l'Udaf 06

● **09 décembre 2023 à Aix-en-Provence**

Rencontre régionale des représentants CAF

Cette journée a permis de faire un retour sur les grandes lignes de la COG et du Fnas, la mise en place de la CPOG dans les CAF des Udaf PACA, son enjeu, de faire un point sur le fond local d'action sociale.

Participation du Chef de file Udaf CAF 06



● 26 janvier 2023 - Paris

Groupe de travail protection de l'enfance

Participation de la Chef de Service Enfance-Famille-Soutien à la parentalité de l'Udaf

● 27 janvier 2023 - Visioconférence

Réunion de présentation et d'échanges sur le rôle et les missions de la Commission de contrôle

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale de l'Udaf

● 13 février 2023 - Visioconférence

Groupe de travail inclusion numérique

Participation du Conseiller numérique de l'Udaf

● 07 mars 2023 - Visioconférence

Groupe de travail inclusion numérique

Participation du Conseiller numérique de l'Udaf

● 08 mars 2023 - Visioconférence

Commission d'agrément et d'arbitrage

Participation du Président de l'Udaf

● 09 mars 2023 - Visioconférence

Résultats de l'enquête nationale de l'Observatoire des familles sur la conciliation vie familiale-vie professionnelle

Participation de la Chargée de Communication de l'Udaf

● 14 mars 2023 - Paris

Groupe de travail « Ateliers pour les enfants de parents séparés »

Participation de la Chef de Service Enfance-Famille-Soutien à la parentalité de l'Udaf

● 25 et 26 mars 2023 - Amiens

Rencontre des Présidents des UDAF - URAF et des Directeurs d'UDAF
Assemblée Générale Ordinaire

L'UNAF a réuni l'ensemble des Présidents des Udaf et Uraf et les Directeurs d'Udaf. L'occasion d'évoquer la politique familiale et les priorités pour la future COG, la représentation familiale, les champs d'actions communs Udaf/CAF ; point sur l'impact de la crise énergétique sur les associations, les usagers des services et les familles. Un point d'actualité et d'échanges a permis de balayer de nombreux sujets propres au réseau.

Participation du Président de l'UDAF

● 08 juin 2023 - Paris

Groupe de travail Médiation Familiale

Participation de la Chef de Service Enfance-Famille-Soutien à la parentalité de l'Udaf

● 21 juin 2023 - Visioconférence

Réunion du Groupe d'échanges « Unis pour les pupilles »

Participation de la représentante Udaf du Conseil de familles des pupilles de l'Etat.

● 23 juin 2023 - Visioconférence

Webinaire « Matinée du développement associatif : valorisation de l'appartenance au réseau »

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale de l'Udaf

● 29 juin 2023 - Visioconférence

Groupe de travail « Inclusion numérique »

Participation du Conseiller numérique de l'Udaf

● 29 juin 2023 - Paris

Groupe de travail Médiation Aidants-Aidés

Participation de la Chef de Service Enfance-Famille-Soutien à la parentalité de l'Udaf

● 18 septembre 2023 - Visioconférence

Webinaire COG Etat-Cnaf 2023-2027

L'Unaf a organisé un webinaire à destination des représentants familiaux siégeant dans les Caf, et des Présidents et Directeurs d'Udaf, afin de présenter le contenu de la nouvelle COG Etat-Cnaf. Ce temps d'échange a également permis de rappeler les positions défendues par l'Institution et diffuser les informations utiles pour préparer la signature des CPOG (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Gestion) au niveau départemental. Plus de 200 représentants des familles, Présidents et Directeurs d'Udaf ont répondu présents.

Participation de Représentants familiaux Udaf à la CAF 06



● 21 septembre 2023 - Visioconférence

Webinaire « Matinée du développement associatif : les Plans Locaux de Développement Associatif »

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale de l'Udaf

● 13 octobre 2023 - Visioconférence

Webinaire - Accompagnement à l'outil Rézo Contributions

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale de l'Udaf

● 07 novembre 2023 - Paris

Analyse de la pratique Médiation Aidants-Aidés

Participation d'une Médiatrice familiale de l'Udaf

● 10 novembre 2023 - Visioconférence

Commission d'agrément et d'arbitrage

Participation du Président de l'Udaf

● 18 novembre 2023 - Visioconférence

Rencontre nationale des représentants familiaux dans les CAF

Participation de représentants de l'Udaf 06 à la CAF 06

● 23 novembre 2023 - Paris

Groupe de travail Médiation Familiale

Participation d'une médiatrice familiale de l'Udaf

● 28 novembre 2023 - Paris

Rencontre RefAsso

L'Unaf a réuni à Paris les salariés en charge de la vie associative et statutaire des Udaf et Uraf pour une journée placée sous le signe de l'interconnaissance, des rencontres, des échanges de bonnes pratiques et de la convivialité. Un peu plus d'une centaine de participants se sont retrouvés pour partager un temps d'actualité, participer à un quiz, puis échanger lors de temps d'ateliers collaboratifs portant sur les thèmes suivants : la représentation familiale et ses outils, le plan local de développement associatif, l'accueil et l'agrément d'une association familiale, l'organisation des instances, le fonds spécial et les bonnes pratiques de développement associatif.

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale de l'Udaf

● 1^{er} décembre 2023 - Visioconférence

Webinaire : démonstration des nouvelles fonctionnalités d'Adhélis

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale de l'Udaf

● 07 décembre 2023 - Paris

Analyse de la pratique Médiation Aidants-Aidés

Participation d'une Médiatrice familiale de l'Udaf

● 15 décembre 2023 - Visioconférence

Questions/Réponses sur Rézo Contributions

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale de l'Udaf

● 19 décembre 2023 - Visioconférence

Webinaire : Matinée du développement associatif/Unafor

Participation de la Responsable de l'Institution Familiale de l'Udaf

● 19 décembre 2023 - Visioconférence

Commission d'agrément et d'arbitrage

Participation du Président de l'Udaf



LES REPRÉSENTATIONS FAMILIALES DE L'UDAF 06

« Notre mission : représenter les familles et défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics »



PRÈS DE 100 MANDATS DE REPRÉSENTATIONS DANS LES INSTANCES DÉPARTEMENTALES ET LES CCAS

C'est une des missions les plus importantes de l'Udaf des Alpes-Maritimes, puisqu'elle a été expressément prévue par le législateur afin que les pouvoirs publics disposent au niveau départemental d'un interlocuteur afin de parler au nom des familles chaque fois que leurs intérêts sont en jeu. L'Udaf mandate des représentants familiaux au sein des différentes instances afin de porter la voix des familles du département des Alpes-Maritimes.

Plus de 50 représentants Udaf sont mobilisés sur tout le département et œuvrent dans le domaine de la santé, du logement, de la famille, du social, de l'enfance... nombreux sont ceux qui assument plusieurs mandats.

En décembre, le mouvement familial célèbre ses bénévoles. Partout en France, dans les 6 000 associations familiales, des dizaines de milliers de bénévoles s'engagent pour accueillir, accompagner et défendre les intérêts des familles. A l'occasion de la journée mondiale du bénévolat, l'Unaf, les Udaf, les Uraf, les associations familiales célèbrent leurs bénévoles et leur disent « merci pour les familles ».



1

COHESION SOCIALE ET VIE QUOTIDIENNE

CONSOMMATION

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Représentants : Madame Maria BOCQUET (titulaire)

Monsieur Gérald VAUDEY (suppléant)

Madame BOCQUET a participé à 2 réunions en 2023 et Monsieur VAUDEY à 1 réunion

Points abordés : Extension du magasin Brico Marché à Saint-Laurent du Var, sans augmenter la surface au sol ; dossier sur l'implantation d'un hypermarché dans un ensemble commercial comprenant un Super U, avec drive et 5 boutiques à Menton ; extension de la surface de vente de l'enseigne Maxi Bazar à Villeneuve-Loubet sans augmentation de surface ; extension de la surface de vente de magasin Intersport à Mandelieu-la-Napoule.

Positions et propositions défendues par le représentant au cours de cette période :

- Il nous importe de ne pas favoriser l'extension de surfaces commerciales dans des grands centres commerciaux qui n'ont pas de vie après leur fermeture, mais qui s'intègrent dans un ensemble d'habitations, boutiques, restaurants, etc.
- La végétation proposée est aussi un atout, la facilité de parking, voies de communication, etc.
- L'implantation de commerces de production locales ou proches.

Observations diverses :

- Les consommateurs préfèrent des commerces à taille humaine ou l'acte d'achat se conjugue avec des activités ludiques, des restaurants, etc.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS

Représentant : Madame Emmanuelle MINDER (titulaire)
Participation à 10 réunions en 2023 et à 1 séance plénière annuelle de la Commission de surendettement.
Sujets abordés
• Il s'agit d'examiner la recevabilité de dossiers de surendettement.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE (CDIF)

Représentant : Madame Emmanuelle MINDER (titulaire)
Participation à 1 réunion en 2023.

2 DROIT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DE L'ENFANCE

CONSEILS DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ÉTAT DES ALPES-MARITIMES ET COMMISSION D'AGRÈMENT

Représentant : Madame MARTINEZ Geneviève

A - Conseil de Famille des Pupilles de l'État

Madame MARTINEZ a assisté à 22 Conseils de Famille.
Points abordés au sein de cette instance :
• Délibération entre membres afin d'accorder ou non l'agrément pour une adoption future ;
• Examen minutieux des différents dossiers en vue de l'adoption d'enfants pupilles de l'Etat.

B - Commission d'Agrément (en vue d'adoption)

Représentants : Madame MARTINEZ Geneviève (titulaire) - Madame Marthe de BELLEROUCHE (suppléante)
Madame MARTINEZ a assisté à de nombreuses Commissions d'agrément.

La Commission d'agrément étudie les dossiers des postulants à l'adoption et propose ou non l'agrément pour un enfant, en précisant la tranche d'âge et les particularités acceptées. Cette Commission est souvent reconsultée pour une modification de notice (extension de l'âge de l'enfant, particularités acceptées, etc...).

Le Président du Département décide de l'agrément.

Foyer Départemental de l'Enfance des Alpes-Maritimes
Titulaire : Madame Françoise BARTOLI

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Il n'y a pas eu de réunion en 2023.

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (OPDE)

L'Udaf y est membre de droit et participe à ce titre au Comité de pilotage
Représentant : la Direction de l'Udaf 06.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORGANISATION ET DE MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS

Représentants Monsieur Gérald VAUDEY (titulaire)
Il n'y a pas eu de réunion en 2023.

PERTE D'AUTONOMIE - HANDICAP

COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES (CDAPH)

Représentant : Monsieur Claude BUCCAFURRI (suppléant)

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2022-2026

Représentant : Président de l'Udaf, délégation à la Direction

SCHEMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2022-2026

2 représentants UDAF de parents :

- Madame Sandrine GIOVACCHINI
- Monsieur Gérard GAUBERTI

FENAMEF(FEDERATION NATIONALE DES FEDERATIONS ET ESPACES FAMILIAUX)

Représentant : Chef de service du Pôle Enfance-Famille-Soutien à la Parentalité de l'Udaf.

Cette dernière a participé à 2 Conseils d'Administration en 2023 (présentiel/visioconférence)

LA FENAMEF A POUR OBJECTIF

de promouvoir le maintien, la préservation ou la restauration du lien familial, le développement de la médiation et la professionnalisation de ses acteurs.

La vie de la Fédération s'organise autour de temps forts rythmés par une Assemblée générale statutaire annuelle, les réunions du Conseil d'administration et du Bureau, les réunions des commissions et groupes de travail thématiques, des rencontres régionales, l'organisation de colloques, formations et journées d'étude.



3 ECONOMIE - EMPLOI - FORMATION PROFESSIONNELLE

HAUTE ECOLE DU TRAVAIL ET DE L'INTERVENTION SOCIALE (HETIS)

Représentant : Monsieur Luis PIATTI.

JURY DIPLÔME DE PROFESSION FUNÉRAIRE - AGENCE NOVA FORMATION

Représentant : Madame Maria BOCQUET

4 EDUCATION - JEUNESSE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE (CDEN)

Représentants : Madame Françoise BARTOLI (titulaire) ; Madame Maria BOCQUET (suppléante).

Madame BARTOLI a assisté aux réunions en 2023.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Représentant : Monsieur Gérard GAUBERTI.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE PERMANENTE DE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Représentant : Monsieur Gérard GAUBERTI.

5 HABITAT - CADRE DE VIE

LOGEMENT - HABITAT

A.D.I.L. (ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE INFORMATION LOGEMENT)

Monsieur VAUDEY a assisté à 1 réunion en 2023
Election du bureau et de sa Présidente Madame Dominique ESTROSI-SASSONE le 20 novembre 2023.
Budget de l'ADIL approuvé pour l'année 2024, soit 1 300 000 €.

Perspectives pour l'ADIL en 2024

- Renforcement des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX).
- Formations sur la loi du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements des occupations illicites.
- Permanence mensuelle avec le CCAS de Nice place Garibaldi.

Crise du logement

L'observatoire immobilier et de l'habitat qui s'est réuni récemment considère qu'une crise économique et sociale est probable dans les conditions actuelles.

Il est regrettable de constater d'autre part que la réforme du prêt à taux zéro qui réduit son champ d'application et la suppression du dispositif d'investissement locatif PINEL aggravent l'investissement immobilier des primo accédants.

OFFICE PUBLIC D'HLM

■ CÔTE D'AZUR HABITAT

Représentant : Monsieur Gérald VAUDEY.

Monsieur VAUDEY a participé à 24 réunions en 2023 : 5 Conseils d'Administration, 16 commissions des marchés 3 commissions des finances dont il assure la Présidence.

Le patrimoine de Côte d'Azur Habitat en 2023

21 046 logements
820 lots commerciaux
14 623 parkings et garages

Plan Stratégique 2022 - 2026

- 1 - Augmenter la qualité de service et la relation client
- 2 - Poursuivre les actions de proximité et de tranquillité
- 3 - Améliorer le cadre de vie et accroître les performances environnementales
- 4 - Diversifier l'offre immobilière et augmenter le potentiel économique
- 5 - Valoriser notre image, communication interne et externe

Le BRS (bail réel solidaire) des Alpes-Maritimes

Le BRS est un bail de longue durée permettant à des familles modestes d'acquérir une résidence principale en dissociant le bâti du foncier. Ce type d'opération permet ainsi de diminuer le coût de l'opération de 15 à 30 %.

Diversification à travers l'aménagement

En lien avec la Mairie de Saint-Laurent du Var, l'Office a l'intention de créer un « Eco quartier » dénommé « Porte de France ». Il s'agit de repenser l'ensemble du quartier ancien dénommé « Le peint du jour ».

Démolition de 266 logements construits en 1968.

Le nouveau projet comportera un parc de 5 000 m², des commerces, des logements, un hôtel de police municipale et nationale, des équipements hôteliers...

Plan Stratégique du Patrimoine (PSP)

Compte tenu des nouveaux enjeux sur le plan environnemental, Côte d'Azur Habitat a décidé de revoir son plan stratégique du patrimoine initial de 2018 pour répondre plus efficacement aux nouveaux besoins en travaux, aux enjeux nationaux et à l'évolution des réglementations.

- Lutter contre la précarité énergétique
- Répondre aux attentes des locataires
- Accompagner le développement du territoire

Pour ce faire 127 millions d'euros d'investissements sont prévus sur la période 2023-2032.

SOCIAL - Accompagnement des locataires

- Une application mobile locataires a été lancée : plus de 4 000 locataires l'ont téléchargée.
- Le centre relations clients est de plus en plus efficace, le taux de qualité du centre est de 93 %, on dénombre 85 000 appels traités.
- Création d'une plateforme d'échanges de logements entre locataires.



■ OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE CANNES PAYS DE LÉRINS

Représentant : Madame Gisèle RENDA.

Madame Gisèle RENDA est administrateur à l'Office de l'Habitat de Cannes Pays de Lérins.

Elle a assisté à 4 Conseils d'Administration et 9 Commissions d'attribution de logements.

Conseil d'Administration du 13 mars 2023 :

Présentation du rapport d'activité du directeur général pour l'année 2022 et les objectifs 2023.

- La poursuite des actions de formation pour les agents
- L'optimisation de la réception des appels téléphoniques (environ 55 000 appels par an)
- Un travail d'importance avec les réservations de logements
- Une prise en compte plus grande encore des refus de logements par les tributaires (refus T1)
- Réduire le nombre de jours préalables à la relocation (travaux dans les logements) afin de diminuer les pertes sur la vacance de logement
- Discuter avec les associations de locataires quant au volume des encombrants déposés par les locataires de façon sauvage dans les parties communes qui représentent un coût important et difficilement récupérable sur des locataires rarement identifiés

- Poursuite de la mise en œuvre du BIM (maquette pour l'exploitation et la maintenance)
- Maintien du patrimoine au plus haut niveau
- Poursuite des missions de la cellule de médiation, les résultats obtenus sont positifs
- Finalisation du label habitat seniors services
- Avancée du développement du site internet de l'OPH
- Recherche de la diminution des charges locatives
- Adhésion au fond énergie association sociale
- Participation financière de l'office pour une aide aux locataires, l'OPH disposera d'un fond de 14 400 €. En fonction des situations financières de chaque locataire un montant sera déterminé, l'aide maximum pourra atteindre 600 € par ménage pour faire face aux hausses du prix de l'énergie.
- Convention d'invention du contingent de logements réservés pour action logement / OPH de Cannes.

La réforme donne plus de flexibilité aux bailleurs, simplification sur le principe organisationnel.

- Opération acquisition de différents lots de résidences Cannes Beach - 6 logements
- Acquisition « résidence Ilot DelMaye », 12 logements PLS à Théoule-sur-Mer du type T1 au T4 avec parkings

- Acquisition en Vefa de 9 logements « LyeKlama »
- Réhabilitation extension et surélévation du « Foyer le Claus » au Cannet en partenariat avec API Provence.

Le projet génère la réalisation de 207 logements soit 100 nouveaux logements. Il cible les publics logés à la date des travaux ainsi qu'une évolution vers les jeunes actifs, travailleurs saisonniers et une pension de famille.

- Convention en l'OPH et l'association « 1 pacte emploi » Cette association propose des parcours d'accompagnement et d'insertion à des publics éloignés de l'emploi dans des métiers du bâtiment et de l'entretien des espaces verts qui devrait se développer sur 3 résidences OPH.

Conseil d'Administration du 12 juin 2023 :

- Présentation du rapport annuel 2022 de la commission d'attribution des logements
- OPH gère 128 résidences qui représentent 4 624 logements locatifs sociaux. Le patrimoine est également composé de 1 050 logements dont la gestion est confiée à des tiers.
- 9 résidences autonomie, foyers destinés au logement des personnes âgées et aux femmes ayant subi des violences conjugales
- 12 résidences sociales, logements des jeunes travailleurs en voie d'insertion professionnelle, aux travailleurs saisonniers
- 1 résidence pour étudiants
- Pour l'année 2022 ont été déposées 6 788 demandes de logements sur le territoire de la CACPL. La typologie demandée T2 et T3, les logements T1 sont souvent refusés.

La commission a examiné 1 112 dossiers

- 297 baux ont été signés en 2022
- 20 mutations

Le taux de rotation est de 5,04 %, la vacance des logements est de 2,66 % pour permettre d'offrir des logements en très bon état.

Gestion des refus : 31,88 % de refus pour motif « le quartier ne me convient pas » qui a pour conséquence l'allongement du délai de satisfaction.

- Amélioration, accessibilité et adaptation des logements, l'OPH a réalisé 50 aménagements pour 2022.

Logements livrés en 2022 :

Cœur St George la Roquette vefa :	33
Le 55 le Cannet vefa :	10
Cannes Beach acquisition :	26
Terrasses Forville vefa :	10
Villa Méditerranée vefa :	33
Crous résidence étudiante :	172

Total : **284 logements**

08 étudiants accueillies en colocation dans 3 logements résidences « Les Caravelles ».

Engagement pour le label habitat senior services, l'objectif est de libérer des grands logements qui ne correspondent plus aux seniors pour les loger dans des appartements accessibles pour le bien vieillir.

En conclusion, adapter l'offre à la demande pour limiter la vacance de logements. Mettre en œuvre l'application informatique permettant la caleol dématérialisée pour compléter les caleol en présentiel.

- Compte financier 2022
- Le budget 2023 traduit des dépenses d'exploitation en augmentation.
- Signature de la charte de prévention et de traitement des expulsions locatives avec le département des Alpes-Maritimes pour la période 2023 - 2028. Il s'agit de mettre en commun les pratiques de chacun des bailleurs afin de modéliser une procédure de prévention des impayés et de ce fait des expulsions des locataires.
- Acquisition « résidence ilot pascal » Vefa de 55 logements. Beau projet pour seniors.

Conseil d'Administration du 22 octobre 2023 :

Modification des membres du conseil d'administration
Composition des commissions du conseil d'administration

- Politique des loyers exercices 2024
Une augmentation de 3,5 % est proposée pour ne pas mettre en danger OPH er pour garder une qualité des logements.
- Document d'orientation de la politique d'attribution des logements sociaux.
- Réforme des attributions, mise à jour du règlement intérieur de la commission d'attribution des logements et d'occupation des logements, cela permet de ce fait d'être plus proactif et de favoriser le flux des relogements.
- Présentation du label Habitat Service Senior.
Ce label a vocation à se développer pour le bien des seniors.
- Installation et exploitation d'une centrale photovoltaïque en toiture sur certaines résidences afin de faire baisser les charges des locataires.
- Débat d'orientation budgétaire 2023 pour l'exercice 2024.
- Reconduction pour un an de la convention solidaire pour les étudiants, en contrepartie d'un loyer modéré les étudiants doivent effectuer (5h par semaine) de travail pour la communauté.
- Association la Sainte Famille « Villa Béatrice ».
- Projet de construction d'une maison d'enfants à caractère social (lancement d'opération). Cette opération prévoit la création de 32 places d'hébergement pour enfants placés à des décisions juridiques rendues par les tribunaux compétents.

Conseil d'Administration du 11 décembre 2023 :

- Adhésion au réseau habitat et francophonie.
- Permettre de partager et solutionner des réflexions innovantes sur l'ensemble des principaux enjeux du logement social.

• Budget exercice 2024 - Budget annexe Socanonam
Equilibre des comptes

- Admission en non-valeur - locataires partis
Total des non-valeurs : 168 738,61€
- Travaux de ravalement de la résidence « La Désirade »
- Ravalements de façades résidence « Le Mont d'or »

Définition des besoins 2024

- IRL et fonds de solidarité, mise en place d'une dotation exceptionnelle pour la diminution des charges locatives de l'OPH de Cannes, l'enveloppe sera gérée par la direction de la gestion locative qui possède la connaissance la plus affinée des locataires et de leur situation.
- Acquisition Cannes Beach - récapitulatif à fin 2023
70 logements
44 parkings

- Projet de transfert de patrimoine entre l'OPH et Côte d'Azur Habitat.
- Echange de patrimoine pour des raisons d'intervention et d'amélioration de la gestion de proximité.

Résidences concernées :

- « Les Bosquets » 162 logements
- « Bel Azur » 110 logements

- Echange à l'équilibre entre les 2 bailleurs sociaux.

Observations diverses : malgré de fortes contraintes, la volonté de la gouvernance a toujours été de maintenir la qualité de son service de proximité avec les locataires ainsi que le niveau d'entretien, de maintenance et de réhabilitation de son patrimoine.

■ COMMISSION SPÉCIALISÉE DE COORDINATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES DÉPARTEMENTALES (CCAPEX)

Pas de réunion courant 2023.

■ COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT

Représentant : Monsieur Gérald VAUDEY (au titre de l'Uraf)
M. VAUDEY a participé à 3 réunions plénières à Marseille.

Bilan du plan quinquennal « logement d'abord et sans abris »

Prévenir AXE 1 : Prévenir les expulsions locatives et les ruptures de parcours, résorber les bidons villes.

Réduire AXE 2 : Production de PLAI et de PLAI adaptés, développer les pensions de familles et résidences sociales, développement du parc privé à des fins sociales.

Fluidifier AXE 3 : Réforme des attributions dans le parc social, prioriser les orientations vers le logement.

Repenser l'accompagnement AXE 4 : Transformer l'offre d'hébergement, enrichir et coordonner l'accompagnement social.

Gouvernance AXE 5 : Réforme du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO).

Bilan désagrèments 2022 : logements sociaux PACA

Points d'alerte : la production ralentit depuis 2018, 8 354 logements sociaux agréés en 2022 (8 831 en 2021).
Augmentation conséquente de la VEFA (20 % en 2022).

Points positifs : 366 PLAI adaptés, 839 logements étudiants, 907 logements en acquisition amélioration, 177 logements en pension de famille.

Objectifs 2023 :

Région PACA : 11 000

National : 110 000

Bilan ANAH 2022 en PACA

4 087 logements rénovés, soit moins 40 % par rapport à 2022.

Rénovations énergétiques et réhabilitations lourdes

Bilan plan de relance 2022 : 138 logements pour un investissement de 10 242 000 €.

Prévisions pour 2023 : 366 logements pour un investissement de 2 200 000 €.

Etude sur les produits en VEFA (20 % de la construction 2023)

- Réalisation d'un état des lieux
- Analyse des raisons de l'augmentation de la vente en l'état futur d'achèvement
- Points forts/points faibles
- Synthèse des actions engagées par les collectivités
- Proposition d'actions à entreprendre.

TRANSPORTS

■ COMMISSION COMMUNALE DES TAXIS ET VOITURES DE PETITE REMISE DE NICE

Représentant : Monsieur Gérald VAUDEY.

Il n'y pas eu de réunion en 2023.

■ COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Représentation à pourvoir.



PROTECTION SOCIALE

■ CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Titulaires :

- Madame Maria-Teresa FISSON
- Monsieur Philippe MARTINI
- Monsieur Michel MARRA
- Monsieur Stéphane PENNEC

Suppléants :

- Monsieur Joanes BOCQUET
- Madame Nadia LESCURE
- Madame Marion MONTARELLO
- Madame M'Bamakan SISSOKO

Nombre de réunions tenues sur l'année 2023 (présentiel ou visioconférence)

- 4 conseils d'administration
- 1 séminaire administrateurs
- 2 commissions des marchés
- 3 commissions des pénalités
- 4 commissions d'action sociale
- 32 commissions des aides financières individuelles
- 10 commissions de recours amiable
- 2 commissions de la communication

Monsieur Philippe MARTINI a participé à :

- 4 Conseils d'Administration
- 2 Commissions Communication
- 1 séminaire nouvelle COG

Sujets abordés

Conseil Administration :

- vote partenariat pour l'accès aux droits avec le Conseil Départemental.
- rapport d'activité, approche populationnelle pour la délivrance des prestations et contours du service public de la petite enfance, approbation des comptes 2022.
- projet de solidarité à la source, budget Commun de Gestion, budget Action Sociale.
- déconjugalisation de l'AAH, sortie d'actifs, vote du contrat pluriannuel d'objectifs et gestion 2023-2027, projet d'entreprise Odyssée, désignation d'administrateur Cdaph...

Commission Communication :

- actions communication externe et revue de presse
- campagnes nationales et actions communication externe et revue de presse

Positions et propositions défendues par le représentant au cours de cette période :

Votes des budgets initiaux et rectificatifs Action Sociale et Budget Commun de Gestion

Positions et propositions émises par le représentant et retenues par l'instance :

Lors du séminaire du 20.09.2023, priorisations des axes sur la famille dans la nouvelle CPOG.

Observations diverses :

Le fait d'être Président de la Commission Communication me permet d'être convié aux réunions de concertation entre le Directeur de la Caf, la Présidente du CA et les Présidents des commissions. Ces réunions permettent de valider les points abordés lors du Conseil d'Administration qui suit environ 15 jours après.

09.12.2023 : Journée « Réseau Caf » organisée par l'Uraf Paca à Aix-en-Provence

Monsieur Michel MARRA a participé à 14 réunions :

- Conseils d'Administration
- Commissions Recours Amiables

Sujets abordés

Les résultats de l'ancienne COG ; la présentation de la COG à venir ; ateliers thématiques en vue d'apporter nos points de vue sur la nouvelle COG. Validation des budgets de gestion et d'action sociale et rectificatifs. Conditions du renouvellement de partenariat avec le Conseil Départemental d'accès au droit. Discussion et vote de la CPOG 2023-2027. Défense en CRA des allocataires ayant fait un recours fondé, appui des rejets de recours motivés par la mauvaise foi des allocataires.

■ CAISSE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE ET FÉDÉRATION MSA « PROVENCE AZUR »

Représentant : Monsieur Jean-Louis BRELLE

- En 2023, Monsieur BRELLE a participé à 38 réunions :
- Conseils d'Administration MSA et diverses associations MSA Services
- Bureaux
- Commissions d'Action Sanitaire et Sociale
- Commissions de protection des salariés agricoles
- Offre de service sur les territoires
- Commission des marchés
- 1 séminaire (projet de mandature MSA)
- 2 formations (gestion financière Caisse MSA ; mal être en agriculture, Réseau Sentinelle)
- 1 réunion Schéma des Services aux Familles 06
- 1 réunion du Conseil Territorial de Santé 06
- 1 réunion Udaf Esprit de Famille

Points abordés :

- Participation à la gestion du régime de protection sociale de l'agriculture (Caisse régionale MSA Provence Côte d'Azur).
- Traitement de divers dossiers sociaux.
- Protection des salariés agricoles.

■ CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Représentants : Monsieur Michel MARRA (titulaire) et Madame M'Bamakan SISSOKO (suppléante)

- Monsieur Michel MARRA a participé à 32 réunions :
- Conseils d'Administration
- Commissions d'Action Sanitaire et Sociale
- Commissions des aides financières
- Commissions de gestion du risque

Sujets abordés

- En CAFI, demandes dérogatoires pour des dossiers ayant un revenu légèrement supérieur aux barèmes ouvrant droit à aide afin qu'ils soient examinés et aidés, demandes d'aides supérieures aux aides proposées par les services quand les dossiers ont été présentés avec défauts.
- Demandes de justifications dans les dossiers de formation à financer nébuleux et trop coûteux.
- Apport d'idées en commission de gestion du risque pour diminuer la fraude, mieux gérer les professionnels médicaux.
- En CASS discussion et vote d'une aide à la mutualisation pour certains assurés touchés par un effet de seuil, financement des orthèses crâniennes pour nourrissons, augmentation de plafonds pour les aides dentaires et revalorisation du reste à vivre.
- Choix d'associations à aider selon la pertinence de leurs actions.
- Appui d'une demande générale de statistiques sur les résultats des bilans de compétence financés depuis 2022.





LES CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pas moins de 44 communes sont concernées. De nombreux représentants familiaux en CCAS nous ont communiqué leur rapport annuel.

► CCAS de TOURRETTE-LEVENS

- Isabelle AILHAUD, à Tourrette-Levens, a assisté à 4 réunions en 2023.

A/ Sujets abordés

- Débat d'orientation budgétaire ; budget primitif
- Compte administratif ; budget supplémentaire
- Ateliers préventions ; manifestations...

► CCAS d'ASPREMONT

- Françoise BARTOLI, à Aspremont, a assisté à plusieurs réunions en 2023.

► CCAS de THEOULE-SUR-MER

- Claude BERSANI, à Théoule-sur-mer, a assisté à 5 réunions en 2023.

A/ Sujets abordés

- Participation financière (restauration scolaire ; permis de conduire ; factures d'énergie)
- Portage de repas
- Colis de Noël pour les anciens

► CCAS de SAINT-VALLIER DE THIEY

- Annelise CHALAMON, à Saint-Vallier de Thiey, a assisté à 6 réunions en 2023.

A/ Sujets abordés

- Jardins partagés ; friperie ; épicerie sociale

B/ Positions défendues et retenues

- CCAS de village permettant une bonne connaissance de l'environnement.

► CCAS de CONTES

- Maria BOCQUET, à Contes, a assisté à 2 réunions en 2023.

A/ Sujets abordés

- Délibérations financières
- Activités du 3ème âge...

► CCAS de VILLEFRANCHE-SUR-MER

- Maria BOCQUET, à Villefranche-sur-mer, a assisté à 4 réunions en 2023 et 13 Commissions permanentes

A/ Sujets abordés

- Budgets ; crèche
- Service d'aide et d'accompagnement à domicile
- Loisirs et activités séniors
- Actualités sur le marché de portage des repas à domicile
- Protection sociale des agents
- Présentation de nouveaux dossiers pour l'épicerie sociale (renouvellement ou sortie du dispositif)

L'épicerie sociale est un point important dans le CCAS. Le nombre de bénéficiaires est en augmentation. Ils s'en-

gagent à suivre un projet de rétablissement professionnel et financier établi en accord avec l'assistante sociale.

B/ Positions défendues et retenues

- Les propositions présentées paraissent tout à fait adéquates, innovantes et adaptées aux nécessités des habitants de cette ville

► CCAS de SAINT-PAUL DE VENCE

- Guy COISMAN, à Saint-Paul de Vence, a assisté à 2 réunions en 2023.

A/Sujets abordés

- Analyse du budget et du compte financier.
- Gestion quotidienne des aides ménagères.
- Organisation du repas de l'amitié
- Distribution de cadeaux de Noël aux personnes de plus de 82 ans

► CCAS de LA COLLE-SUR-LOUP

- Guy COISMAN à La Colle-sur-Loup, a assisté à 5 réunions en 2023.

A/Sujets abordés

- Questions financières : budget et compte administratif
- Gestion quotidienne des aides ménagères
- Mise en place de groupes de travail, l'un pour l'analyse des besoins sociaux, l'autre pour gérer l'activité des séniors.
- Organisation du repas des anciens, du loto et des sorties

► CCAS d'ANTIBES

- Evelyne CAIRE-FREYTHYER, à Antibes, a assisté à 4 Conseils d'Administration et 18 séances pour l'octroi d'aides facultatives.

A/Sujets abordés

- Les demandes d'aides facultatives comprennent :
 - Les demandes d'aides financières individualisées tous publics.
 - Les demandes d'allocation colis (prestations destinées aux personnes âgées à faibles ressources).
 - Les demandes d'aides à la restauration scolaire en faveur des enfants des écoles maternelles ou primaires publiques en fonction des ressources des familles et du nombre d'enfants à charge : réduction variable sur le prix des repas.
- Les demandes d'aide sociale légale : dossiers familiaux et obligations alimentaires des demandes de prise en charge essentiellement pour de l'hébergement (personnes âgées ou handicapées), de l'aide à domicile ou du portage de repas (ou repas en foyer).
- En 2023, 573 dossiers actions - aides sociales - aides facultatives et aides légales ont été examinés

► CCAS de MENTON

- Laure DALMASSO-SALERNI à Menton, a assisté à 2 réunions en 2023 (Conseil d'Administration) et 12 commissions permanentes

A/Sujets abordés

- Aides sociales ; attribution en crèches...

► CCAS de NICE

- Nathalie DARAS-PLANELLES, à Nice, a assisté à 4 réunions en 2023.

Positions défendues

- Soutien à la fonction parentale et aux publics en grande précarité.

► CCAS de BENDEJUN

- Marie-Claude FIGHIERA à Bendejun, a assisté à 4 réunions en 2023

A/Sujets abordés

- Budgets annuels
- Sorties des aînés
- Aide à l'école communale
- Paniers ou repas des anciens
- Aides diverses...

► CCAS de CAGNES-SUR-MER

- Myriam HORNEZ, à Cagnes-sur-mer, a assisté à 5 réunions en 2023.

A/ Sujets abordés

- Aide et soutien aux personnes fragiles et handicapées
- Participation au CLSM et au SISM...

► CCAS de DRAP

- Catherine LAZDUNSKI, à Drap, a participé à 2 réunions en 2023.

A/ Sujets abordés

- Mise en place d'un centre médical...

B/ Positions défendues

- Priorité pour la mise en place d'un atelier de lecture pour les enfants

► CCAS de PEYMEINADE

- Jocelyne MARTINEZ, à Peymeinade, a participé à 4 réunions en 2023.

A/ Sujets abordés

- Renouvellement convention CAF
- Elaboration règlement intérieur pour fixer les participations financières éventuelles aux différentes activités mises en place par le CCAS
- Inauguration d'un espace Part'Agés sur Peymeinade, relais social ouvert aux communes voisines

► CCAS de SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

- Didier MASSON, à Saint-Cezaire-sur-Siagne, a participé à 9 réunions en 2023.

A/ Sujets abordés

- Réunion plan canicule, octobre semaine bleue...

► CCAS de VALBONNE

- Philippe MARTINI à Valbonne, a assisté à 5 réunions en 2023.

A/ Sujets abordés

- Rapport orientation budgétaire - convention partenariat banque alimentaire, examen dossiers aides facultatives.
- Compte de gestion et compte administratif, budget primitif, convention « Mon voisin 06 a du cœur ».
- Conventions avec le COV pour la Gym séniors.
- Convention avec ASEPT Paca, examen dossiers aides facultatives.
- Créances irrécouvrables, nomenclature budgétaire M57, règlement budgétaires et financier 2024, convention partenariat solidaire et social avec SOS amitiés, renouvellement convention épicerie solidaire...

B/ Positions défendues

Avis sur les dossiers présentés.

C/ Positions et propositions émises par le représentant et retenues par l'instance :

Rappel de l'intermédiation financière réalisée par la Caf dans l'examen de certains dossiers.

► CCAS du CANNET

- Eveline MOREL, au Cannet, a assisté à 8 réunions en 2023.

A/ Sujets abordés

- Finances - budgets
- Résidence autonomie ; aide à domicile ; services de soins
- Plan gérontologique ; ressources humaines ; gestion EHPAD
- Commission communale d'accessibilité
- Commission consultative des services publics locaux

► CCAS de CANNES

- Gisèle RENDA, à Cannes, a assisté à 7 réunions en 2023.

A/ Sujets abordés

Conseil d'Administration du 09 février 2023

- Rapport d'orientation budgétaire 2023

Malgré le ralentissement de l'activité économique et un niveau d'inflation élevé, le budget consolidé 2023 prévoit la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en poursuivant les actions menées par le CCAS de Cannes auprès des usagers, 20 % de précarité à Cannes.

La construction de la résidence autonomie du quartier Saint-Louis se poursuit tout comme les rénovations de la résidence autonomie du Riou.

Mise à jour des documents réglementaires des résidences et les sanctions en cas de non-respect du règlement qui permettront aussi de préparer les usagers aux bons comportements pour la nouvelle résidence autonome.

Convention Etat-CCAS, Allocation logement temporaire, structure d'hébergement « les Frères », « La villa Baltz ».

Convention de mise à disposition de locaux à des partenaires « ASSO ICHO GINNAN », pour des ateliers décou-

vertes de shiatsu qui seront proposés aux résidents des résidences autonomie.

Acceptation de dons financiers, matériels et denrées alimentaires par le CCAS de Cannes sans contrepartie de la part des différents donateurs.

Présentation de l'analyse des besoins sociaux de Cannes, le CCAS a fait le choix d'approfondir les thématiques relatives au vieillissement et à la jeunesse pour en tirer des pistes d'actions.

Conseil d'Administration du 13 avril 2023

- Approbation des comptes de gestion 2022
- Approbation des comptes administratifs 2022
- Budget primitif 2023

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents adopte le budget primitif et le budget principal qui est équilibré en dépenses et en recettes.

Convention 2023 Conseil départemental / CCAS relative à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

En 2022 le nombre de bénéficiaires suivis en tant que référent était de 350 bénéficiaires.

Convention CAF-CCAS pour la création d'un espace « café solidaire » au sein de l'épicerie sociale.

Lors de leurs achats, les clients ressentent le besoin de prendre du temps pour discuter avec les agents présents et les autres bénéficiaires.

Pour certains, cette sortie est leur seul contact avec la vie extérieure. Ces échanges se dérouleront autour d'un café et seront accompagnés d'un animateur qui impulsera le dialogue.

Règlement des aides facultatives pour la prise en charge des frais de cantine et activités périscolaires pour les familles défavorisées - nouveaux barèmes.

Tarifification 2023 des forfaits journaliers en résidence autonomie et conditions d'accès en résidence autonomie.

Conseil d'Administration du 04 mai 2023

- Démission de Madame Apolline CRAPIZ vice-présidente du CCAS à compter du 17 mai 2023.
- Election de Madame Marie-Christine LASSALLE vice-présidente du CCAS.
- Délégation du pouvoir
- Désignation des administrateurs siégeant aux différentes commissions
- Modification du règlement du conseil d'administration

Conseil d'Administration du 28 septembre 2023

Désignation du représentant du CCAS au sein de l'union départementale des CCAS des Alpes-Maritimes qui regroupe 60 CCAS sur le département.

Modification du budget principal CCAS pour maintenir en équilibre les prévisions budgétaires.

Renouvellement des marchés d'assurances afin de retenir l'offre la plus avantageuse pour le CCAS de Cannes.

Fixation des barèmes et du montant de l'allocation de Noël ainsi que du repas de fin d'année 2023.

Ces prestations comprennent un repas de fin d'année se déroulant au Palais des Festivals, une allocation de fin d'année ainsi qu'un colis de Noël.

Fixation du prix des repas du foyer restaurant et du service de partage à domicile au titre de l'aide sociale, 2 % d'augmentation.

- Actualisation du règlement intérieur de l'épicerie sociale
- Ajustement des critères d'accès
- Réaffirmation du critère de projet conditionnant l'accès à l'épicerie
- Ajustement de la durée d'accès : cette période ne pourra dépasser 12 mois consécutifs par projet
- Proposition d'une offre adaptée aux orientations d'urgence ou au public très vulnérable

Modalités d'accès

Un temps d'accueil, d'échange et d'évaluations sociales est nécessaire pour accéder à l'épicerie. L'utilisateur devra régler 20 % de la valeur des marchandises achetées, aucun crédit ne sera possible.

L'accès à l'épicerie sociale sera limité à un passage par semaine.

Renouvellement de conventions avec la banque alimentaire des Alpes-Maritimes, qui est un partenaire majeur du CCAS pour la confection de colis d'urgence et récemment de l'épicerie sociale de Cannes, en fournissant des denrées

alimentaires non périssables et des produits secs.

Présentation du règlement intérieur du conseil de vie sociale des trois résidences autonomie en vue des élections du 27 octobre 2023.

Conseil d'Administration du 19 octobre 2023

Vote du budget primitif 2024 « SAAD » résidence autonomie, demande de subventions 2024 relatives à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Conseil d'Administration du 30 novembre 2023

Modification du périmètre du service commun Ville-CCAS La ville de Cannes et le CCAS ont donc décidé de mettre en place un cadre d'intervention commun en matière de directive fonctionnelle.

Aussi, la directrice générale adjointe santé, solidarités, éducation de la ville de Cannes, Madame Dominique AUDE-LASSET assurera la direction du CCAS à partir du 1er décembre 2023.

Conseil d'Administration du 20 décembre 2023

Ouverture du quart des crédits d'investissement 2024.

Convention entre le CCAS et l'association « Amicale pour tous du personnel du CCAS » subvention de fonctionnement, deux versements d'un tiers du montant de la subvention.

Organisation du repas des ambassadeurs, convention de partenariat ville de Cannes CCAS.

Repas prévu le 21 décembre 2023, ce repas s'inscrit dans le cadre des manifestations d'intérêt général de la politique sociale menée par la ville de Cannes.



Durant toute la manifestation vingt-cinq agents du CCAS seront chargés d'accueillir et d'accompagner les personnes âgées.

Convention de partenariat avec l'association santé, éducation et prévention sur les territoires PACA. La perte d'autonomie des personnes âgées fait partie des missions à réaliser au sein des résidences autonomie.

L'ASEPT Paca organise et pilote des actions pour accompagner les retraités dans la préservation de leur capital santé et dans le maintien du lien social, cela est gratuit pour les seniors et aucun coût n'est imputé à la structure.

Mesures de protection du pouvoir d'achat du personnel, primes exceptionnelles de pouvoir d'achat revalorisant la valeur faciale du ticket restaurant.

Installation d'un frigidaire solidaire au campus mêlant différentes enquêtes indiquant qu'un étudiant sur deux déclare limiter ses achats d'alimentation par manque d'argent.

Le fonctionnement est simple chacun peut apporter de la nourriture ou se servir librement, ce concept répond à une triple problématique : lutter contre la précarité alimentaire, lutter contre la destruction de produits alimentaires non encore périmés, combattre l'isolement social.

Le ravitaillement sera assuré par le CCAS, le frigidaire sera acheté par la ville de Cannes.

Observations diverses : le CCAS de Cannes développera en 2024 encore de nombreux projets partagés pour répondre toujours mieux aux besoins de Cannes. Le CCAS de Cannes est toujours à l'écoute des familles nombreuses et leur apporte un grand soutien en les aidant par les bons EDF, cantine, colonie, et par leur présence à l'assemblée générale de l'association des familles nombreuses de Cannes.

► CCAS de PEGOMAS

- Gisèle RENDA, à Pégomas, a assisté à 5 réunions en 2023.

A/ Sujets abordés

Convention d'accueil d'un bénévole, cette personne propose de s'investir dans une activité d'intérêt général.

Débat d'orientation budgétaire 2023

Approbation des comptes

Présentation du rapport d'activité 2022

L'année 2023 est marquée principalement par la labélisation « France Services » du CCAS. Ce nouveau dispositif a pour vocation d'être parmi les acteurs clés de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme.

Vote du compte de gestion exercice 2022 ; vote du compte administratif 2022.

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 ; vote du budget du CCAS 2023.

Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération du pays de Grasse et le CCAS pour la mise en place de l'intervention d'un conseiller numérique pour assurer des ateliers individuels et collectifs au sein du CCAS.

Présentation et choix du colis de Noël 2023 destiné aux

seniors de plus de 65 ans non imposables. Des cartes de vœux seront faites par les enfants des écoles et jointes aux colis.

Avenant aux conventions de partenariat avec les EPHAD de la commune pour l'application du dispositif « revenus modestes », ce dispositif permet à la commune de placer des bénéficiaires sur des lits « aide sociale » disponibles.

Communication du bilan social 2022.

Positions défendues et retenues : les membres du conseil d'administration sont toujours très présents dans les différentes manifestations (conférence, atelier, Noël) et toutes les décisions du conseil d'administration sont votées à l'unanimité après discussion.

► CCAS de VENCE

- Catherine RONTANI, à Vence, a assisté à 7 réunions en 2023

A/Sujets abordés

- Rapport d'orientations budgétaires 2023, approbation des comptes de gestion ; du compte administratif...

► CCAS de CHATEAUNEUF de GRASSE

- Nadège SAPSIN, à Châteauneuf de Grasse, a assisté à 5 réunions en 2023.

A/Sujets abordés

- Budgets
- Projet de création d'actions (mutuelle, portage de repas, bon d'achats...)
- Secours
- Bilan des actions existantes (semaine bleue), proposition et réalisation
- Prise de connaissance de l'évaluation des besoins sur la commune en vue des orientations prises au cours de l'année.
- Communication

B/ Positions défendues et retenues

- Toutes les propositions sont faites pour mettre en place un CCAS qui répond au mieux à la population. Les propositions sont très positives pour la vie du village et vont dans le bon sens. Très bon travail d'équipe.



SANTÉ

REPRÉSENTANTS DES USAGERS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU DÉPARTEMENT

■ CLINIQUE SAINT-GEORGES - NICE

Maria BOCQUET a participé en 2023 à :

- 2 réunions RU
- 1 réunion du CLUD
- 1 réunion du CLIN
- 1 réunion du CLAN
- 1 réunion CSTH
- 8 réunions de formation auprès du personnel hospitalier
- 3 réunions de formation en tant que RU par France Assos Santé

Points abordés :

- Les CDU servent à examiner chaque trimestre le bilan de gestion des risques, les événements indésirables et leur classement par degré de gravité, les solutions apportées. Aussi, le retour des enquêtes de satisfaction donne un aperçu détaillé de l'accueil, de la qualité des soins, de la restauration... et par conséquent des actions entreprises pour améliorer les points négatifs.

Assister aux instances (CLAN, CSTH, CLUD) permet de comprendre les situations auxquelles le personnel a pu être confronté (la diète des patients, les transfusions, la douleur) les axes d'amélioration, la confrontation des expériences, etc.

La Clinique nous sollicite pour participer aux formations des personnels. Notre rôle est d'expliquer les missions des représentants des usagers, le déroulement de la CDU.

Nous sommes étonnés d'apprendre que la plupart des personnes ne connaissent pas notre existence, par qui nous sommes nommées, nos formations, etc.

D'un autre côté, en tant que RU, nous avons bénéficié de trois formations organisées par France Assos Santé sur : « RU en avant » ; « Analyser les plaintes et réclamations » et « Prendre la parole au nom des usagers ».

Positions et propositions défendues par le représentant au cours de cette période :

Toute proposition qui va dans le bon sens concernant l'admission, l'hospitalisation, les soins, le retour à domicile des patients est proposé par les 3 RU nommés dans cet établissement.

Positions et propositions émises par le représentant et retenues par l'instance :

Le taux de feuilles de satisfaction des patients n'est pas significatif. Il est difficile pour un patient qui vient d'être opéré d'écrire son avis. C'est pourquoi nous cherchons la meilleure façon pour que ce document puisse arriver à la clinique.

■ CLINIQUE KORIAN « LES HELLENIDES » - CONTES

Maria BOCQUET a participé en 2023 à :

- 4 réunions RU

Points abordés au sein de cette instance :

Le groupe Korian est devenu INICEA pour les SSR (soins de suite et de réadaptation). La Clinique dispose maintenant d'une attachée de qualité, une assistante sociale qui facilitent les rapports entre la Clinique et les RU.

Les points abordés concernent : le bilan d'hospitalisations des 3 derniers mois ; les enquêtes de satisfaction ; les demandes de dossiers, les réclamations et autres questions concernant la bonne marche de la Clinique.

Positions et propositions défendues par le représentant au cours de cette période :

Nos propositions comprennent les droits des patients : les réclamations et les solutions apportées, les événements indésirables, la nutrition, l'évaluation de la douleur, la sortie des patients, etc.

Positions et propositions émises par le représentant et retenues par l'instance :

- La nutrition, les repas adaptés à l'âge et la situation des patients. La surveillance de l'établissement pour contrôler les entrées et sorties en dehors des heures officielles.

- L'organisation de deux cafés conviviaux avec les résidents et une enquête pour évaluer le degré de satisfaction des patients.
- L'installation à l'entrée des silhouettes en carton, représentant les RU, proposées par France Assos ont été placées à l'entrée de l'établissement.

Observations diverses :

De meilleurs rapports avec la direction. Les repas servis aux patients auxquels nous avons été conviés, nous ont permis d'évaluer leurs qualités nutritionnelles et gustatives. D'un autre côté, en tant que RU, nous avons bénéficié de trois formations organisées par France Assos Santé sur : « RU en avant » ; « Analyser les plaintes et réclamations » et « Prendre la parole au nom des usagers ».

■ CENTRE HOSPITALIER - ANTIBES

Maria-Teresa FISSON a participé à de nombreuses réunions en 2023 - Présidente de la CDU

PERSONNALITÉ QUALIFIÉE AU SEIN DES CONSEILS DE SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU DÉPARTEMENT

■ CENTRE HOSPITALIER « SAINT-LAZARE » - TENDE

Monsieur VAUDEY est membre du Conseil de Surveillance, il a participé à 1 réunion en 2023.

■ CENTRE HOSPITALIER - PUGET-THÉNIERS

Monsieur VAUDEY est membre du Conseil de Surveillance (5 réunions) et de la Commission des usagers et de la vie sociale (3 réunions).

Plan Global de financement pluriannuel 2024 - 2029

Les produits ont été calculés à partir de la tarification connue.

Les charges sont estimées à 0,4 % sur la durée.

Le taux de capacité d'autofinancement est en baisse sur la période.

Investissements évalués à 25 000 € par an.

A signaler que ce plan a été établi début 2023 et risque sérieusement d'être revu à la baisse, en raison de l'inflation et des taux d'intérêt d'emprunt.

Fixation des tarifs de repas

En raison de l'inflation des produits alimentaires : 12 % en 2023.

Il est rappelé que les représentants des usagers sont invités s'ils le désirent à intégrer et participer à la commission de la vie sociale. L'ensemble des représentants des usagers ont accepté cette opportunité qui leur permet de mieux intégrer les intervenants médicaux et les résidents de l'établissement.



■ CENTRE HOSPITALIER « SAINT-ELOI » - SOSPEL

Monsieur VAUDEY est membre du Conseil de surveillance et Président de la commission des usagers. Il a participé à 7 Conseils de surveillance et 2 commissions des usagers.

Commissions des usagers

Renouvellement du mandat du Président de la Commission pour Monsieur VAUDEY et Madame RATAJEZOK Vice-Présidente.

Une nouvelle représentante des usagers est également désignée, il s'agit de Madame Béatrice RISSO.

Le nouveau règlement intérieur de la commission des usagers modifié par la loi 2016-41 du 26 janvier et sa mise à jour est présenté et accepté.

Plaintes et réclamations, évènements indésirables

Il n'y a qu'une seule plainte pour les services de médecine et de soins de suite et de réadaptation. Il est à noter 16 marques de remerciements ou de satisfaction.

31 évènements indésirables concernant le secteur sanitaire.

7 évènements indésirables concernant les médicaments.

Transport

De nombreuses observations concernant les transports en ambulances.

Retards, départ de rendez-vous, conduite brutale, erreur de destination.

Aucune société d'ambulances ne s'est positionnée sur l'appel à candidature concernant le marché de l'établissement.

Chutes

74 chutes qui concernent 40 patients.

Questionnaire de santé

Celui-ci a été révisé et distribué systématiquement.

On peut noter que le nombre de questionnaires en retour est de 71 pour 258 sorties (médecine et EPHAD).

■ EHPAD « LA FONTOUNA » ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME - BENDEJUN

Gérald VAUDEY, Administrateur et membre du Conseil de la vie sociale a assisté à 3 Conseils de surveillance.

Activité EPHAD

Difficultés rencontrées depuis 2 ans pour parvenir à un taux d'occupation de 97 %.

- Le taux est quasiment autour des 86 %, cela se traduit par une perte de 2 800 journées.

- Le nombre de journées de résidents payants est de 42 %.

- Les recettes sont en hausse mais elles sont compensées par le soutien financé par l'ARS.

Activité du Service de Soins Infirmiers à Domicile

- Le nombre de journées en accompagnement permanent est de 12 045 journées.

- Mise en place de la télégestion soutenue par les crédits non reconductibles de l'ARS.
- Renforcement de l'accompagnement personnalisé à domicile.
- Rapprochement de France Alzheimer afin de proposer un dispositif « temps libéré » aux aidants familiaux.
- Collaboration avec l'ADMR dans le but d'améliorer la coordination à domicile.
- Recrutement difficile comme dans beaucoup de structures médico-sociales alors que le niveau de dépendance augmente et nécessite un taux d'intervention plus important.

■ CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ DES ALPES-MARITIMES

Madame Maria-Teresa FISSON a été nommée le 29 mai 2017 en tant que représentant des usagers (suppléante) au sein du Conseil Territorial de santé des Alpes-Maritimes. Elle n'a pas été convoquée en 2023.

■ FRANCE ASSOS SANTÉ

Représentant : Monsieur Gérald VAUDEY

Monsieur VAUDEY siège à France Assos Santé au titre de l'URAF, en tant qu'administrateur et membre du Bureau.

En 2023, il a assisté à 13 réunions :

- Bureaux
- Conseils d'administration...

Déclinaison stratégique régionale 2023-2026

Présentation de 9 fiches actions en PACA à valider ensemble pour construire l'avenir de manière collective en plus de nos actions locales.

Pour ce faire 3 étapes régionales organisées en 2023 :

- Webinaires du 29 juin
- Choix des fiches actions
- Séminaire du 19 septembre

Formation 2023 - locales ou nationales

- Les représentants des usagers en établissement de santé
- Les représentants des usagers en commissions
- Défendre les droits des usagers
- Porter la parole : avis, écoute
- Accompagner
- Comprendre le système de santé

Participation personnelle à un stage de formation dont le thème est « défendre et promouvoir l'accès aux soins » avec pour objectif : identifier les obstacles à l'accès aux soins en vue de construire des arguments en faveur de l'accès aux soins.

Les projets de l'agence régionale de santé - 2023 à 2028

- Protéger la santé de la population
- Garantir l'accessibilité au système de santé pour tous
- Offrir une prise en charge digne et fluide aux personnes âgées
- Accompagner les personnes en situation de handicap
- Relever les défis de la santé mentale
- Incarner et développer la coopération en santé
- Garantir la qualité de la prise en charge

Opération « silhouettes »

Des silhouettes (grandeur nature) sont mises à disposition des représentants d'usagers qui le désirent. Les silhouettes ont été réalisées à l'usage des établissements de santé publics ou privés afin d'attirer l'attention du personnel et des usagers sur la présence et l'action du ou des représentants des usagers désignés par l'agence régionale de santé en vue de « défendre les droits des usagers ».

■ CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE PACA

Représentant : Madame Maria BOCQUET

Madame BOCQUET a été élue à la CRSA dans le collège de représentants des usagers de services de Santé ou médico-sociaux au titre de l'URAF.

En 2023, elle a assisté à 12 réunions, dont 6 réunions CSDU.

■ COMMISSION DE SÉLECTION ET D'APPELS À PROJETS SOCIAUX OU MÉDICO-SOCIAUX (ARS-DÉPARTEMENT)

Représentants Dominique LAPORTE (titulaire)

Monsieur LAPORTE a participé à une réunion en 2023 pour la création de 100 places de placement à domicile.

■ COMITÉ LOCAL D'USAGERS (QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET DES PRESTATIONS EN PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURE)

Représentant : Françoise BARTOLI

Il n'y a pas eu de réunion en 2023.

REPRESENTATIONS DIVERSES

■ CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Représentant : Gérald VAUDEY.

Il n'y a pas eu de réunion en 2023.

■ CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ NICE CÔTE D'AZUR

Représentant : Gérald VAUDEY.

Depuis 2010, le fonctionnement du Conseil de Développement est en « sommeil ».

■ CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF (3C) DE LA VILLE DE NICE

Représentant : Dominique LAPORTE, Président de l'Udaf 06

RELATIONS AVEC LES PERSONNALITÉS ET LES ORGANISMES

Outre la participation régulière aux instances citées précédemment, l'UDAF entretient de nombreuses relations avec les personnalités et les organismes départementaux :

- Préfecture,
- DDETS
- Département
- Mairies
- Tribunaux
- CAF ; CPAM ; URSSAF ; MSA
- Bailleurs sociaux...



ZOOM SUR LA COMMUNICATION 2023

MISE À JOUR DU SITE INTERNET

La partie actualité a été enrichie tout au long de l'année, les modifications liées aux services ont été effectuées.



PARTICIPATION AUX «JEUDIS DE LA COM'»

La Chargée de communication a participé à plusieurs réunions des «Jeudis de la Com'» proposées par l'Unaf. Ces réunions en visioconférence permettent aux Chargés de communication des UDAF de partager des bonnes pratiques, d'aborder des techniques de communication...

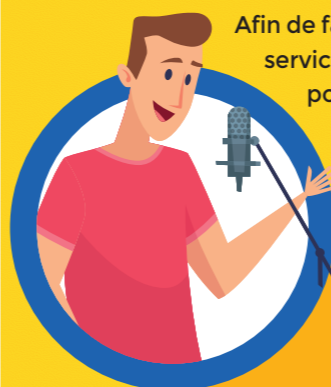
MISE À JOUR DES DOCUMENTS INTERNES ET EXTERNES

L'année 2023 a permis de mettre à jours différents flyers ou supports d'information (Médiation familiale, Espace rencontre, PCB, MJPM, MJAGBF, Résidence accueil, Famille gouvernante, Cercle des parents, plaquette institutionnelle...).



INTERVIEW DE SALARIÉS

Afin de faire connaître l'UDAF au travers de ses services et métiers, des interviews se sont poursuivies en 2023. Des « Brèves de Conso » ont été réalisées et mises en ligne sur notre site internet pour donner des informations et astuces afin de pouvoir faire des économies sur l'eau, le chauffage, les courses, la rentrée scolaire.



MÉDIAS

Présentation du service PCB sur la radio France Bleu Azur avec pour thématique : faire ses comptes pour mieux traquer les économies à faire, établir un budget...

BFM TV NICE : Expert d'ici
Présentation du dispositif de la Médiation Familiale

Nice Matin (en ligne) :
Médiation familiale : 7 questions pour tout comprendre



ÉVÈNEMENT

L'Udaf a organisé le 18 novembre 2023, une conférence intitulée «Esprit de Familles» en partenariat avec certaines des associations familiales adhérentes. Cet événement, au cœur de nos réalités familiales, a permis de mettre en lumière différentes thématiques portées par le biais de notre intervenant, le Docteur Patrick BEN SOUSSAN. De nombreux témoignages de professionnels, de bénéficiaires, de bénévoles qui font aussi l'âme de nos associations ont ponctué ce moment. Plus d'une centaine de personnes ont répondu présentes et ont fait vivre cet événement où nous avons également mis en valeur la représentation familiale et le bénévolat.



CONVENTION D'OBJECTIFS PÉRIODE 2022 - 2026

L'UDAF DES ALPES-MARITIMES S'EST POSITIONNÉE SUR LES ACTIONS SUIVANTES :

► 1 - Numérique «conseil, accompagnement et parentalité»

Sur l'année 2023, 51 ateliers ont été organisés avec des partenaires

- 437 personnes ont assisté à ces ateliers (en moyenne 10 personnes par atelier)
- 80 % des ateliers se sont déroulés autour du thème de la parentalité numérique

• 20 % des ateliers se sont déroulés autour du thème de l'inclusion numérique

Partenaires : Education Nationale (écoles primaires) ; Métropole et ville de Nice ; bibliothèques ; CCAS ; Associations ; Centre des finances publiques ; MJC...

► 3 - Accompagner le développement d'actions de répit parental

Cette action n'a pas pu se mettre en place en 2023

► 4 - Proposer une offre d'ateliers de soutien à la parentalité et permettre leur déploiement par les Udaf - Cercle des parents

Près de 80 familles ont été accompagnées par les deux infirmières puéricultrices du dispositif

► 7 - Habitat inclusif : Habitat Accompagné, Partagé et Inséré dans la vie locale

Formation des auxiliaires de vie (gouvernantes) et continuité de la médiation animale (zoothérapie)

IL EST À NOTER QUE CES ACTIONS ONT PRIS FIN AU 31 /12/2023.

A compter du 1er janvier 2024, elles seront remplacées par les actions suivantes :

► Action 5 - « développer des ateliers de parole et de soutien pour les enfants de parents séparés »

► Action 9 - « Accompagnement budgétaire », à savoir le Point Conseil Budget

Cercles de Parents

Les Cercles de Parents en pratique

- Temps d'échanges entre parents d'une durée de 2h00
- 3 séances gratuites par famille, à votre convenance (1 date par semaine par secteur géographique)
- Thématiques abordées en fonction de vos besoins

Ateliers animés et soutenus par Karel Brasselet et Katia Saby (infirmières puéricultrices de plus de 10 ans d'expérience) sur tout le Département des Alpes-Maritimes

Ateliers : Diversification Alimentation, Jeux Biberon, Soins Positifs, Écrans, Allaitement, Émotions Développement

- 2 à 4 familles par séance (parents libres de venir seule ou en couple, avec ou sans enfant)

Inscription par téléphone au 06.36.06.60.19



UDAF 06 EN CHIFFRES



LES SERVICES



LES MISSIONS QUI NOUS ONT ÉTÉ CONFIÉES DEPUIS PLUS DE 70 ANS PAR LE LÉGISLATEUR SONT CONFIRMÉES AU LONG COURS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023.

Associations familiales, administrateurs, bénévoles concourent par leur engagement, dans leur diversité, leur pluralité, leurs échanges à mettre en exergue les besoins fondamentaux des familles, pour une meilleure adaptation de la politique familiale.

Aussi, les associations familiales en prise directe sur les territoires, en proximité avec les populations symbolisent par « leur connaissance approfondie des besoins et des situations des familles » une force de propositions assurée lors des mandats de représentation auprès des pouvoirs publics.

DE LA REPRESENTATION À LA MISSION DES SERVICES

Les services qui ont été organisés au sein de notre Udaf concourent ainsi à répondre très concrètement à un ensemble de besoins identifiés par et pour les familles : il est patent de souligner la convergence qui existe autour du projet commun réunissant l'ensemble des parties prenantes [bénévoles de terrain, bénévoles dirigeants, salariés...].

De plus, si les services agissent à ce jour en conformité avec les missions confiées par les institutions, ceux-ci demeurent, à l'appui de la convention d'objectifs Unaf/Udaf porteurs d'ingénierie de projet sur notre territoire à visée de développement de nouvelles réponses à procurer aux problématiques familiales, et à leurs besoins essentiels.

Aussi dans chacun des Pôles développés au sein de notre Udaf, comme dans les Objectifs de Développement d'Action [convention d'objectifs Unaf/Udaf, des professionnels concourent à la prise en compte globale des besoins de la famille :

- 1 Accompagnement social, Protection
- 2 Enfance, Famille, Soutien à la Parentalité
- 3 Le Logement Social Accompagné
- 4 Le Pôle Consommation - Vie Familiale

PÔLE « ACCUEIL »

Première image d'une structure, l'accueil joue un rôle essentiel. Qu'il soit téléphonique ou physique, il constitue le premier contact avec une personne, un partenaire, un client...

► Missions sur le Pôle Accueil

1- L'ACCUEIL PHYSIQUE des personnes et des familles que nous accompagnons.
En 2023, nous avons reçu **plus de 1 400 personnes ou familles dans nos locaux.**

2- LA GESTION DU STANDARD : cette mission assurée par les 2 agents d'accueil a recensé sur l'année 2023 environ **entre 100 et 150 appels par jour** (appels reçus uniquement le matin).

3- LA GESTION DU COURRIER entrant-sortant : nous avons enregistré en 2023, **20 772 courriers** sortants, tous services confondus.

La Gestion Electronique des Documents (GED) initiée en 2022 a pu se mettre définitivement en place en 2023. A ce jour seuls les services MJPM et MJAGBF sont concernés par ce traitement, les autres services suivront.

► Le Pôle accueil de l'UDAF 06 se compose de :

- 2 assistants administratifs/agents d'accueil
- 1 agent de sécurité (prestataire)
- 1 Chef de service



20 772

courriers envoyés

1 400

personnes reçues à l'accueil

PÔLE « ACCOMPAGNEMENT / PROTECTION DES ADULTES »



SERVICE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP)

LA MESURE DE MASP EST ENCADRÉE PAR L'ARTICLE L271-1 DU CASF.

Toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources peut bénéficier d'une mesure d'accompagnement social personnalisé qui comporte une aide à la gestion de ses prestations sociales et un accompagnement social individualisé. Cette mesure prend la forme d'un contrat conclu entre l'intéressé et le Département, représenté par le Président du

Conseil Départemental et repose sur des engagements réciproques.

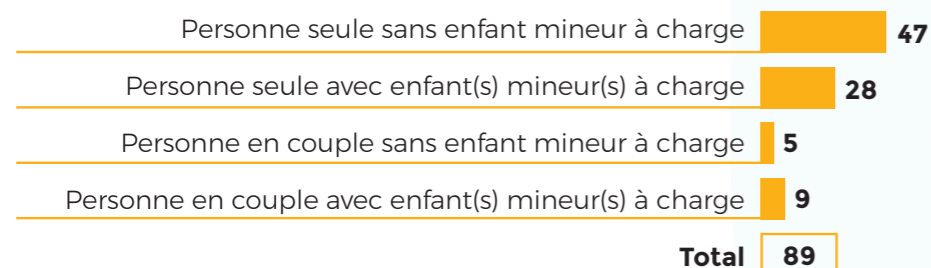
La mesure d'accompagnement social personnalisé peut également être ouverte à l'issue d'une mesure d'accompagnement judiciaire arrivée à échéance, au bénéfice d'une personne répondant aux conditions prévues par le premier alinéa.

NOMBRE DE MASP EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2023, SELON LE NIVEAU D'ACCOMPAGNEMENT

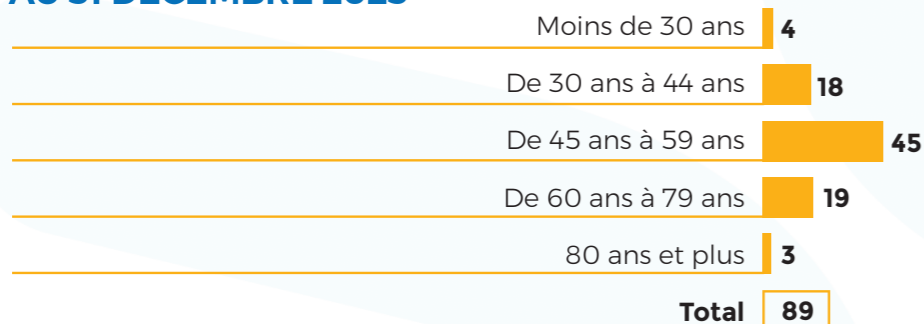
Contrats prévoyant un accompagnement social et une aide à la gestion du budget (MASP 1)	55
Contrats prévoyant en complément de l'accompagnement social, la gestion des prestations sociale de l'intéressé (MASP 2)	34
Procédures judiciaires d'autorisation de versement directement des prestations sociales au bailleurs (MASP 3)	0
Personne en couple avec enfant(s) mineur(s) à charge	89

Dont attribuées : MASP 1 - nouvelles mesures : (dont 6 transformées en fin de mesure)
MASP 2 - nouvelles mesures : 19

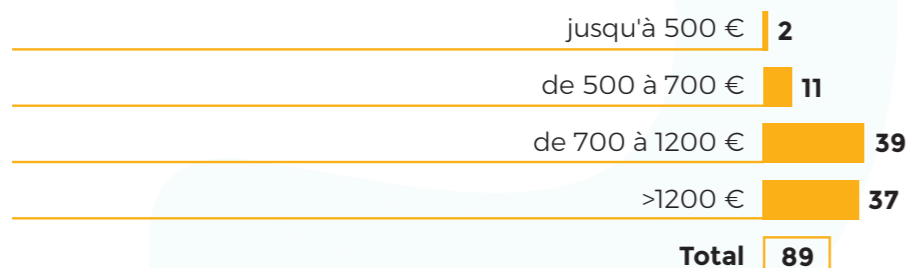
SITUATION FAMILIALE DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE MASP AU 31 DÉCEMBRE 2023



ÂGE DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES D'UNE MASP AU 31 DÉCEMBRE 2023

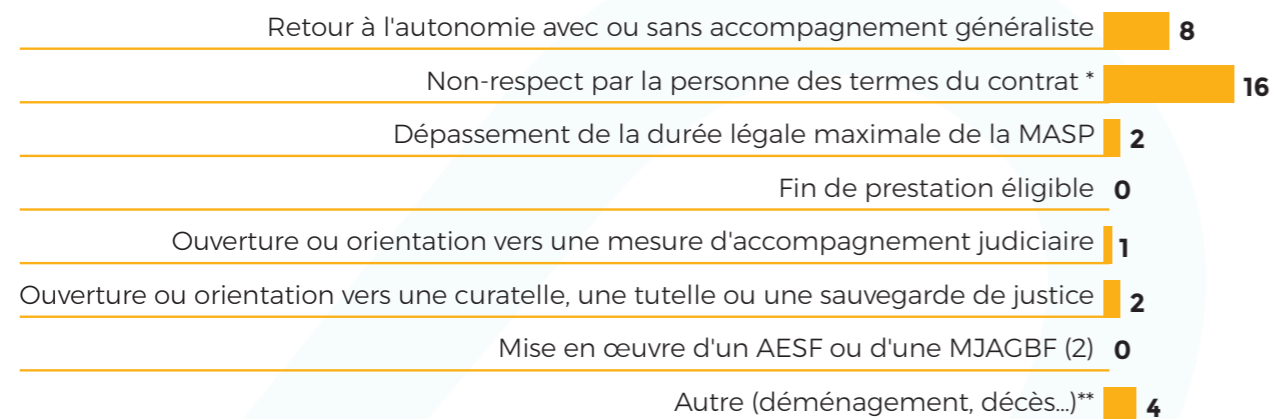


NIVEAU DE RESSOURCES* MENSUEL MOYEN DU MÉNAGE DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE MASP AU 31 DÉCEMBRE 2023



* Ensemble des ressources du ménage, qu'elles proviennent du revenu du travail ou des prestations

NOMBRE DE MASP TERMINÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2023 SELON LE MOTIF DE SORTIE



*dont : contact impossible avec le bénéficiaire : 9 / A la demande du bénéficiaire : 4

**dont : décès : 1 / Déménagement : 3

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

► Les missions du MJPM sont :

- Appliquer la loi et le mandat de protection confiés par le Juge
- Veiller au maintien et à l'exercice des droits de la personne protégée
- Informer la personne protégée
- Rechercher la volonté et le consentement
- Favoriser l'autonomie de la personne protégée

Selon la mesure, le délégué à la protection juridique des majeurs assiste ou représente la personne protégée. En effet, il ne fait pas systématiquement à la place de la personne protégée. Il doit la solliciter et l'encourager à faire elle-même, en fonction de ses capacités dans une visée de développement de son autonomie.

De plus, le délégué à la protection juridique des majeurs ne remplace pas les structures et accompagnements proposés à tout un chacun dans le droit commun qui gardent leur légitimité et leur rôle d'intervention auprès des personnes. Ainsi, la personne protégée peut accéder seule aux dispositifs de droit commun.



► Quelques chiffres :

L'ÉQUIPE EN 2023 Sur 2023, 1 délégué à la protection juridique des majeurs a obtenu son CNC.



► Les missions du délégué à la protection juridique des majeurs

Le service de Protection Juridique des Majeurs assure la protection de la personne et de ses biens, dans le respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité de la personne.

Les délégués à la protection juridique des majeurs exerçant au sein du service veillent à individualiser l'accompagnement auprès des personnes et à favoriser leur autonomie. Ils développent un travail de partenariat en articulant les expertises et les champs d'intervention des professionnels de tous les secteurs (médico-social, administratif et judiciaire)

Pour un temps plein, un délégué se voit confier entre 60 et 65 mesures pour lesquelles il intervient de manière duale avec la personne ou en lien avec son réseau. Le délégué peut compter sur l'appui technique d'un assistant administratif et d'un comptable, mais aussi sur les compétences d'une coordinatrice, d'un psychologue et d'un chef de service.

Le service MJPM exerce plusieurs types de mesure :

La Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ), la sauvegarde de justice avec ou sans mandat spécial, la curatelle renforcée ou simple, la tutelle.

L'UDAF GÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2023, 768 MESURES CONTRE 813 EN 2022
(SOIT UNE BAISSÉ DE 5.53 %) RÉPARTIES COMME SUIT :

438

CURATELLES
RENFORCÉES OU
SIMPLES

317

TUTELLES

6

SUBROGÉS TUTEUR
OU CURATEUR

7

MESURES
D'ACCOMPAGNEMENT
JUDICIAIRE



FAITS MARQUANTS 2023

L'année 2023 a été marquée par la préparation à l'évaluation devant intervenir au premier trimestre 2024. L'essentiel des travaux collectifs et des réunions d'équipe ont tendu vers cet objectif.

Cela revêtait un caractère impératif au vu des objectifs à atteindre et pour :

- Etablir un diagnostic,
- Assurer une continuité de service,
- Engager celui-ci vers un processus d'accompagnement au changement
- Assurer un travail préparatoire de l'évaluation HAS par une « autoévaluation », enjeu déterminant dans le renouvellement de notre agrément.

En septembre 2023, ce processus d'autoévaluation, mené avec l'aide d'un consultant et mobilisant l'ensemble des professionnels du service, a pu se mettre en place. Des groupes de travail ont été organisés par thématiques issues du référentiel de la Haute Autorité de Santé.

Les travaux produits ont permis au service de préparer l'évaluation de 2024 dans les meilleures conditions et de s'inscrire dans un processus de consolidation et d'amélioration de la qualité. Dans cette perspective, le service a aussi suivi une formation sur l'éthique et la bientraitance en mai 2023.

Une formation sur la gestion du stress et de l'agressivité a également été dispensée aux délégués à la protection des majeurs fin septembre 2023. Cette formation est organisée tous les deux à trois ans afin de répondre au renouvellement des effectifs et en lien avec les problématiques de « terrain » rencontrées par les professionnels.

L'Udaf a décidé de capitaliser sur le dynamisme du service MJPM et d'inscrire la fin d'année 2023 sous le signe de la refonte du projet de service. Une nouvelle fois, les professionnels ont fait preuve d'engagement et d'expertise pour contribuer à la rédaction de cet outil essentiel qui sera validé courant 2024. Des groupes de travail ont pu se mettre en place, induisant une participation active des professionnels. Il était en effet nécessaire pour le service, à cette période, bien qu'une baisse des mesures ait été demandée et accordée par les magistrats, d'engager un accompagnement au changement, avec un diagnostic « partagé », tout en définissant des objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels.

L'investissement « collectif », lors du second semestre 2023 a permis au service MJPM de se préparer avec efficacité, aux enjeux de 2024 afin d'être en adéquation avec la législation en vigueur.

Le 1er janvier 2023 l'Udaf a également été choisie pour reprendre le pilotage du dispositif ISTF (Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux). Il était important pour une institution comme la nôtre de se positionner sur cette thématique et de continuer le travail réalisé par le CDAD depuis des années.

Objectif de l'ISTF : mise en œuvre d'actions visant à aider, orienter et informer les familles dès lors qu'une mesure de protection a été prononcée par les juges des contentieux de la protection.

L'activité 2023 du dispositif :

- 158 appels reçus lors des permanences téléphoniques
- 116 personnes reçues lors des permanences physiques



PÔLE LOGEMENT SOCIAL ACCOMPAGNÉ



ETRE CHEZ SOI,
SANS ETRE SEUL

L'UDAF DES ALPES-MARITIMES GÈRE UN PÔLE LOGEMENT CONSTITUÉ DE DEUX DISPOSITIFS :

RESIDENCE ACCUEIL

Celle-ci, qui est une variante de la maison relais (cf. circulaire du 10.02.2002), accueille des malades psychiques stabilisés.

La résidence accueil est dotée de 31 places (22 studios, 2 T1 bis, 2 T2 et 1 T6).

L'ensemble est organisé en espaces privés et en un espace commun convivial d'environ 70m².

Ce dispositif permet aux personnes une réadaptation à la vie sociale, dans un environnement chaleureux et convivial, dans la perspective de leur faire retrouver tous les aspects de la citoyenneté.

FAMILLE GOUVERNANTE (HABITAT PARTAGÉ)

L'Udaf des Alpes-Maritimes propose à 14 personnes en situation de handicap psychique stabilisé de sous louer un logement tout en disposant d'un accompagnement adapté à leurs besoins. L'objectif est de travailler une réadaptation à la vie sociale.

5 appartements permettent d'accueillir ces adultes :
2 T3, 1 T4, 2 T5.

Les colocataires disposent d'un espace privé (chambre), qu'ils meublent et décorent à leur convenance. Les espaces de vie commune (salle à manger, salon, cuisine, salle de bain) sont aménagés et équipés par l'Udaf lors de l'ouverture des logements.

Les logements sont situés à proximité des transports, des services et commerces pour favoriser la vie sociale de chacun.

Ces deux types de
dispositifs offrent plus de
sécurité qu'un logement
individuel classique.



FINANCEMENT

- Fonctionnement : dotation DDETS par prix de journée
- Gestion locative : Aide Personnalisée au Logement et redevance versée par les habitants

EQUIPE

- 1 chef de service (IETP)
- 2 animatrices socio-éducatives chargées de l'animation et de l'harmonisation des dispositifs Résidence Accueil et Famille Gouvernante (2 ETP)
- 1 maître(esse) de maison Résidence Accueil (prestataire Bel Age service)
- 7 gouvernantes sur l'ensemble des habitats partagés (prestataire Bel Age service)
- 2 professionnels Fonctions supports

MOTS CLES DU LOGEMENT ACCOMPAGNE

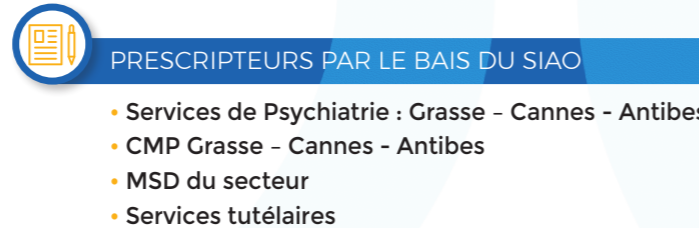
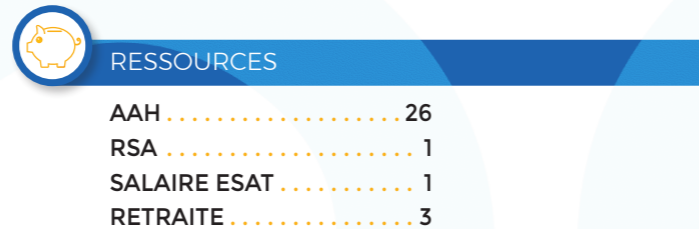
- Lieu de vie ordinaire
- Logement de droit commun
- Libre choix
- Résidence principale
- Habitat durable
- Participation sociale et citoyenneté
- Espace(s) privatif(s)
- Espace(s) commun(s) et partagé(s)
- Services diversifiés faciles d'accès
- Multi partenariat
- Co-construction
- Coresponsabilité



ACTIVITÉ 2023

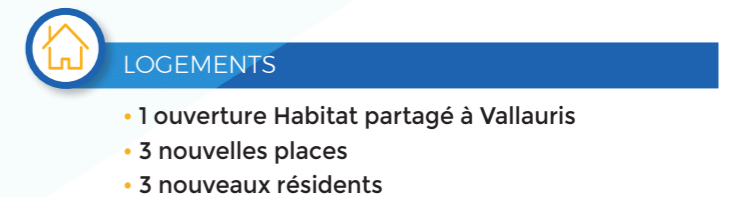
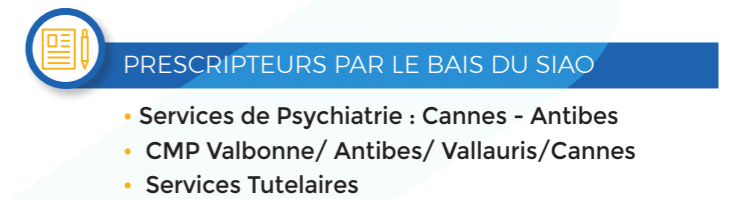
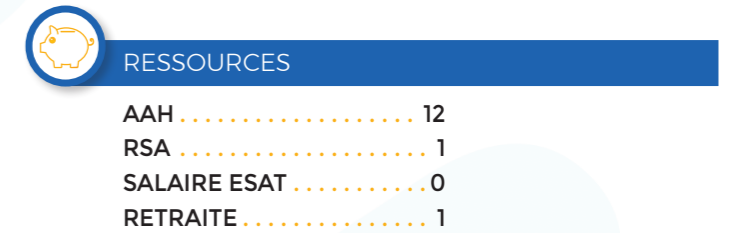
► RESIDENCE ACCUEIL

TRANCHE D'ÂGE	NOMBRE DE RÉSIDENTS
De 30 à 39 ans	6
De 40 à 49 ans	9
De 50 à 59 ans	9
De 60 à 69 ans	4
Moins de 30 ans	2
Plus de 70 ans	1



► FAMILLE GOUVERNANTE

TRANCHE D'ÂGE	NOMBRE DE RÉSIDENTS
De 30 à 39 ans	3
De 40 à 49 ans	5
De 50 à 59 ans	3
De 60 à 69 ans	1
Moins de 30 ans	2
Plus de 70 ans	0



ACTUALITÉ 2023

TEMPS FORTS

► DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES GOUVERNANTES

La formation des auxiliaires de vie (gouvernantes) est un outil indispensable au professionnalisme des équipes et à l'adaptation de nos pratiques au public que nous accueillons au sein de nos dispositifs.

Par un partenariat étroit avec HETIS Nice, nous avons travaillé sur le contenu d'une formation adaptée et spécifique aux missions de gouvernantes sur les habitats partagés.

La première session de 3 jours a eu lieu les 13, 14 et 15 décembre 2023 dans les locaux d'HETIS. La prochaine se déroulera en septembre 2024.

L'objectif étant de mobiliser les moyens nécessaires afin de programmer une formation/an.



► CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ
MÉDIATION ANIMALE

NIKITA
Chien-Médiateur



JE SUIS NIKITA,
JE SUIS CHIEN-MÉDIATEUR,
J'ADORE ÇA !»

« Bonjour,
Je viens vous raconter mes aventures au Mas du Calme à Grasse.
1 année que je travaille pour l'Udaf des Alpes-Maritimes, je rencontre 2 fois par mois les résidents, ils viennent régulièrement aux séances.
Au début, je me suis présentée, ils m'ont brossée, caressée, et ont appris de la race boxer.
Aujourd'hui, ils me font faire des parcours d'agility, des jeux de réflexion, des balades dans de nouveaux lieux en découverte... Ma maîtresse Zoothérapeute propose des temps calmes avec mandalas en musique, de la cuisine pour mes collations, des repas thérapeutiques, des groupes de parole, de la photographie etc.
Ils me font beaucoup travailler et se concentrent sur mes besoins et le travail.
Moi j'aime ça, je suis chien-médiateur depuis mes 3 mois, aujourd'hui j'ai 6 ans.
Maîtresse Laetitia Boudry travaille en médiation-animale depuis 2016 et est Zoothérapeute depuis 2019.
Nous sommes super complices.
Mes camarades de la résidence ont des difficultés de comportement, de gestion des émotions, d'anxiété, de délire. Quand je suis là, ils oublient, travaillent leur trouble et ils évoluent, progressent, se stabilisent, prennent du plaisir.
Alors nous avons décidé avec l'Udaf de poursuivre notre travail au Mas du Calme en 2024.
Je suis trop contente. Je l'aime cette équipe.»

Bien sûr vous comprendrez le second degré de ce texte qui illustre notre complicité au travail avec Nikita et évoque une médiation réussie entre Zoothérapeute et résidents. Laetitia Boudry

► DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS :

• Afin d'apporter un peu de nouveauté dans les activités éducatives proposées, mais surtout une touche de «PRENDRE SOIN DE SOI ET DE SA SANTE» :

- Participation à la journée groupe de travail habitat inclusif proposée par l'Unaf aux Udaf
- Signature d'une convention partenariale avec le bailleur Erilia
- Captation d'un logement habitat partagé
- Travail avec la chargée de mission SIAO sur la mise à jour des données SIAO

- Activité Parfumothérapie 1 fois/mois au CCAS de Grasse
- Relaxation 1fois/semaine au sein du dispositif
- Groupe de parole prévention des addictions avec Annie Girardo éducatrice à la retraite

POINTS D'ATTENTION

- Difficultés de recrutement sur le poste de maitre(sse) de maison en Résidence accueil
- Intensifier le développement partenarial
- Difficultés d'obtention de PCH pour l'entrée au sein des habitats partagés

LES QUELQUES MOTS POUR LA FIN...

Voici quelques années que le service logement accompagné existe, que la vie s'y crée toujours un peu plus chaque jour grâce aux personnes qui y vivent et qui y travaillent. Nous connaissons des moments simples, joyeux, parfois compliqués, avec des rires, des larmes, des cris, des accolades, des recadrages : le vivre ensemble tout simplement !!
Nous le faisons dans le professionnalisme, le respect et la bienveillance, avec humilité et avec ce que nous sommes, nous, les travailleurs sociaux.

Merci aux résidents pour tous ces moments de « vie en communauté », à l'équipe pluriprofessionnelle (équipe Udaf et partenaires) pour leur travail quotidien.

Tous ensemble, nous avançons !



PÔLE ENFANCE / FAMILLE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



MEDIATION FAMILIALE

La médiation familiale a été intégrée dans le code civil (et CPC) par la loi de 2002 relative à l'autorité parentale puis la loi de 2004 portant réforme du divorce.

L'article 373-2-10 du Code Civil issu de la loi n° 2002-305 du 4 Mars 2002 relative à l'autorité parentale

« [...] A l'effet de faciliter la recherche par les parents d'un exercice consensuel de l'autorité parentale, le Juge peut leur proposer une mesure de médiation et, après avoir recueilli leur accord, désigner un Médiateur familial pour y procéder.

Il peut leur enjoindre de rencontrer un Médiateur familial qui les informera sur l'objet et le déroulement de cette mesure.

L'article 255 du Code Civil issu de la loi 2004-439 du 26 Mai 2004 et du Décret 2004-1158 du 29 Octobre 2004 relatifs au divorce

PARMI LES MESURES PROVISOIRES PRONONCÉES À L'AUDIENCE DE NON-CONCILIATION :

1 Le juge peut notamment : 2

PROPOSER AUX ÉPOUX UNE MESURE DE MÉDIATION et, après avoir recueilli leur accord, désigner un médiateur familial pour y procéder ;

ENJOINDRE AUX ÉPOUX DE RENCONTRER UN MÉDIATEUR FAMILIAL qui les informera sur l'objet et le déroulement de la médiation ; [...]

L'équipe du service de Médiation familiale de l'Udaf s'est agrandie :

- 3,50 ETP de Médiateurs familiaux et 0,80 ETP d'Assistante administrative. Le service est ouvert du lundi au vendredi et les deux premiers samedis des semaines impaires de chaque mois, sur tous les territoires.
- Trois sites : Nice, Cagnes-sur-Mer et Saint-Sauveur-sur-Tinée et 11 lieux de permanences
- Phase d'implantation sur le T3 Cagnes-sur-Mer et T7 Saint-Sauveur-sur-Tinée - T5-T4 (activités sur les territoires)
- Sur le premier trimestre 2023, inauguration des locaux de Cagnes-sur-Mer et Saint-Sauveur-sur-Tinée
- Mutualisation de la Formation Théâtre forum et Parents-Adolescents avec les autres services du département.



Dans le cadre de la formation "les entretiens en Médiation Familiale"

ACTIVITÉ EN 2023

Nombre de séances d'information générale et préalable → 1 519 entretiens d'information sur les 4 territoires

Nombre de médiation familiale exercée sur l'année (50 mesures pour 1ETP = 175 mesures pour 3,50 ETP) → 214 dont 166 mesures de MF terminées et 48 en cours au 31 décembre 2023

Nombre d'heures d'analyse de la pratique → 24 heures

Nombre de séances payantes → 404 séances payantes

PERSPECTIVES 2024

- Renforcer l'activité de Médiation familiale sur les Vallées et stabiliser l'activité sur les autres territoires.
- Développer l'activité de Médiation familiale en milieu carcéral.
- Par Décret 2023-914 du 2 octobre 2023 portant diverses dispositions en matière d'assistance éducative, le Juge

des enfants peut ordonner une médiation familiale. L'équipe de médiateurs familiaux de l'Udaf s'y était préparée en se formant en 2023 à la médiation parents-adolescents. Le Service a amorcé fin 2023 une discussion sur le financement de cette mesure avec le Département des Alpes-Maritimes.

LA GESTION DE CRISE FAMILIALE : DES ENTRETIENS FAMILIAUX FACE À LA PRISE DE RISQUE DES ADOLESCENTS.

MISSION DU SERVICE

Conformément à la décision de l'Assemblée Départementale du 20 décembre 2010, cette action prend en charge promptement les parents d'adolescents ou de préadolescents confrontés à une crise aiguë.

ORGANISATION DU SERVICE

Une assistante administrative pourvoit à l'ensemble des tâches relatives à la fonction administrative.

L'Equipe est composée de deux psychologues vacataires, elles interviennent dans le cadre des entretiens dédiés à des problématiques familiales.

La transmission des demandes à mettre en œuvre (fiches de liaison) par les professionnels des MSD s'effectue par courriel auprès de notre service.

La prise en charge ainsi relayée permet une prise de contact efficiente en direction de la famille demandeuse.

Cette gestion de crise est une mesure d'évaluation sur une période de 6 mois, par le biais de 5 entretiens renouvelables une fois. Les 5 premiers entretiens font l'objet d'un compte rendu avec des préconisations : demande de renouvellement, orientation vers de la Médiation familiale, thérapie familiale, mesure d'assistance éducative....

Les entretiens menés restent conditionnés par l'adhésion de la famille ; parents et adolescents peuvent alternativement, conjointement être reçus. Une vigilance particulière est prise par le psychologue à l'adaptation qui va s'opérer, tant par les parents que par le mineur à ce travail de mise

TERRITOIRE - LIEUX D'INTERVENTION

La réception des familles s'effectue au sein des locaux du siège de l'Udaf à Nice et une convention a été passée pour occuper les locaux du Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Ruche » à Cannes et des locaux à Menton de l'ADMR sont mis à disposition de l'Udaf.

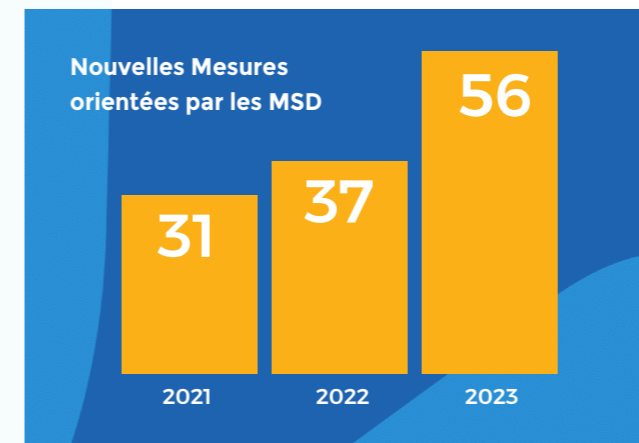


en mots. Mineur et parents doivent admettre qu'il leur faut cheminer.

La durée de ce dispositif étant soumise à 5 entretiens et pouvant être renouvelée une fois, la coordination partenariale reste un élément prépondérant du suivi de la famille au terme du bilan des rendez-vous honorés.

Une fiche bilan est transmise au prescripteur MSD à la fin des cinq entretiens.

ACTIVITÉ RÉALISÉE



L'EXERCICE 2023 A TRAITÉ UNE ACTIVITÉ GLOBALE DE 133 MESURES

- 56 nouveaux dossiers nous ont été confiés en 2023
- 77 mesures ont été clôturées en 2023
- 15 dossiers restent en cours d'accompagnement au 31.12.2023

DOSSIERS CONFIÉS PAR TERRITOIRE :

Orientation	2021	2022	2023
MSD NICE CENTRE	2	1	1
MSD NICE CESSOLE	1	2	4
MSD NICE LYAUTEY	1	2	5
MSD NICE MAGNAN	2	1	6
MSD NICE OUEST	1	2	2
MSD LES PAILLONS-site de Nice Ariane	-	5	10
MSD NICE PORT	-	-	1
MSD LE CANNET	12	23	24
MSD VALLAURIS	2	1	1
MSD CANNES	-	-	-
MSD MENTON	-	-	2

Problématiques rencontrées sur les 56 nouvelles mesures reçues en 2023 :

- 20 mesures de crise consécutives à séparation des parents
- 26 mesures de crise pour lesquelles les adolescents présentaient des conduites à risque ou se mettaient en danger
- 5 mesures de crise pour lesquelles un délitement du lien parent-adolescent avait été constaté
- 5 mesures de crise dont les adolescents présentaient des troubles psychologiques

ANALYSE QUALITATIVE

Accompagner chaque membre de la famille à retrouver la voie d'une communication plus apaisée, soutenir la parole de chacun afin de comprendre ce qui fait changement au sein de la famille. Le changement dans le système familial peut conduire à des périodes de crises si les membres du système ne prennent pas le temps de s'écouter et d'observer les changements et ce qu'ils génèrent.

► Issues de la Gestion de crise :

77 mesures clôturées en 2023

- 25 mesures de gestion de crise ont permis un retour à l'apaisement
- 15 mesures de gestion de crise ont été renouvelées ce qui a permis un retour à l'apaisement
- 3 mesures de gestion de crise n'ont pas abouti
- 7 mesures de gestion de crise ont été réorientées vers d'autres mesures en assistance éducative

Perspectives 2024

Un nouvel Avenant à la Convention de Gestion de crise familiale a été passé entre le Département 06 et l'Udaf. Il a pris effet au 1er janvier 2023.

Public concerné par ce type d'accompagnement : les familles avec enfant, âgés d'au moins 9 ans. La mesure comprendra 5 heures d'entretiens, soit 4 à 5 séances. La mesure aura une durée maximale de trois mois. Cette mesure est renouvelable une fois, à la demande du professionnel.

L'objectif de l'année 2024 sera de promouvoir cette mesure auprès de l'ensemble des MSD de Nice, de Menton et du Cannet ainsi que les autres MSD.

L'ESPACE RENCONTRE PARENT ENFANT

SI L'INTÉRÊT DE L'ENFANT LE COMMANDE, LE JUGE PEUT CONFIER L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE À L'UN DES DEUX PARENTS.

L'exercice du droit de visite et d'hébergement ne peut être refusé à l'autre parent que pour des motifs graves.

Lorsque, conformément à l'intérêt de l'enfant, la continuité et l'effectivité des liens de l'enfant avec le parent qui n'a pas l'exercice de l'autorité parentale l'exigent, le Juge aux affaires familiales peut organiser le droit de visite dans un espace de rencontre désigné à cet effet.

Lorsque l'intérêt de l'enfant le commande ou lorsque la remise directe de l'enfant à l'autre parent présente un danger pour l'un d'eux, le Juge en organise les modalités pour qu'elle présente toutes les garanties nécessaires. Il peut prévoir qu'elle s'effectue dans un espace de rencontre qu'il désigne, ou avec l'assistance d'un tiers de confiance ou du représentant d'une personne morale qualifiée.

D'autres textes encadrent l'octroi d'un passage de bras, article 373-2-9 et 375-7 du Code civil.



ACTIVITÉ EN 2023

1 363 h

dont 1 287 h à Nice et 76 heures à Cap-d'Ail.
C'est le nombre d'heures d'ouverture au public

148

entretiens préalables à la mesure

306

mesures judiciaires traitées

dont 126 nouvelles mesures, dont 162 mesures judiciaires en cours au 31/12/2023
C'est le nombre de mesures judiciaires traitées sur la période 1er janvier au 31 décembre 2023

180

dont 40 notes d'incident.
C'est le nombre d'écrits (comptes-rendus d'exercice / notes d'incident...)

50

mesures en protocole d'accord

dont 25 mesures en cours au 31/12/2023
C'est le nombre de mesures volontaires traitées sur la période

L'UDAF 06 INTERVIENT SUR 2 SITES :

Cap d'Ail et Nice, principal lieu de l'activité

4

PROFESSIONNELS INTERVIENNENT SUR L'ESPACE RENCONTRE :

- 2 psychologues
- 1 éducateur spécialisé
- 1 éducatrice spécialisée en contrat d'apprentissage

LE SERVICE EST OUVERT DU MARDI AU SAMEDI

CONSTATS SUR L'ANNÉE 2023 :

- Situations limites nécessitant une prise en charge particulières (contexte de violence intrafamiliale).
- Augmentation des non-séparations.
- Des conflits de plus en plus ancrés dans la procédure judiciaire.
- Une stabilité des Ordonnance de Protection, mais une augmentation des arrêts Cour d'appel.
- Augmentation des notes d'incident au Juge aux affaires Familiales.

ENQUÊTES SOCIALES ET LES AUDITIONS D'ENFANTS

ORGANISATION DU SERVICE

Le service des enquêtes sociales et auditions d'enfants est composé de trois psychologues vacataires, d'une assistante administrative et d'un Chef de service qui valide les

enquêtes sociales et les auditions d'enfants. Il est en lien avec le Tribunal judiciaire de Nice et le Barreau de Nice.

L'ENQUÊTE SOCIALE

► Les affaires familiales, les obligations alimentaires : le Juge aux Affaires Familiales

L'article 373-2-12 dispose qu'« Avant toute décision fixant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale et du droit de visite ou confiant les enfants à un tiers, le Juge peut donner mission à toute personne qualifiée d'effectuer une enquête sociale. Celle-ci a pour but de recueillir des renseignements sur la situation de la famille et les conditions dans lesquelles vivent et sont élevés les enfants.

Si l'un des parents conteste les conclusions de l'enquête sociale, une contre-enquête peut à sa demande être ordonnée.

L'enquête sociale ne peut être utilisée dans le débat sur la cause du divorce.»

L'interlocuteur obligé lorsque des parents se séparent est le Juge aux affaires familiales.

Or, les demandes formées par les parents, sont à la fois diverses et répétitives :

- Qui va exercer l'autorité parentale ?
- Chez qui va vivre l'enfant, et si l'un des parents demande la résidence à titre principal, quels seront les droits de l'autre ?
- Quel sera le montant de la contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant ?
- Dans quelle école doit-il être inscrit ?
- Doit-il pratiquer la religion de l'un des parents ?

Autant de questions qui même si celles-ci relèvent de la sphère privée conduisent les parents à un débat entaché de différends, de reproches teintés de défiance, de divergences qui vont les empêcher d'exercer une coparentalité apaisée dans l'intérêt de leur enfant, et par là même s'en remettre à un « tiers » afin de « trancher », décider l'ensemble des modalités d'exercice de l'autorité parentale.

Il est donc essentiel que le Juge puisse bénéficier de moyens lui permettant d'apprécier les demandes au regard de ce qu'elles signifient réellement, et de rendre la décision la plus responsable possible, en considération des faits de l'espèce.

L'enquête sociale représente par là-même une aide à la prise de décision du juge en ce qui concerne l'avenir de l'enfant grâce à l'investigation complète mise en œuvre.

Ses modalités pratiques, son référentiel, permettent de rendre compte au magistrat.



► La protection juridique des majeurs : le Juge du Contentieux de la Protection (JCP)

L'article 1221 du code de procédure civile dispose que « Le Juge peut, soit d'office, soit à la requête des parties ou du ministère public, ordonner toute mesure d'instruction. Il peut notamment faire procéder à une enquête sociale ou à des constatations par toute personne de son choix.»

Dans le cadre de l'instruction d'une demande de mise sous protection d'une personne majeure, le Juge du contentieux de la protection peut diligenter selon les dispositions du nouveau code de procédure civile (NCPC articles 1220 à 1221-2), une enquête sociale dans le but de disposer d'une information aussi complète que possible sur la situation de la personne :

- de confronter les opinions éventuellement divergentes en recueillant l'avis des parents, alliés et amis quant à son état.
- de vérifier l'opportunité d'instituer une protection et le choix de la personne la plus à même de se voir confier l'exercice de la mesure.

L'investigation ainsi ordonnée va permettre au magistrat de bénéficier d'éléments précis, actualisés, concernant les possibilités de la personne d'être entendue, ses conditions de vie, l'environnement proche pour lesquelles l'instance est ouverte et d'effectuer des préconisations.

ACTIVITÉ RÉALISÉE

63

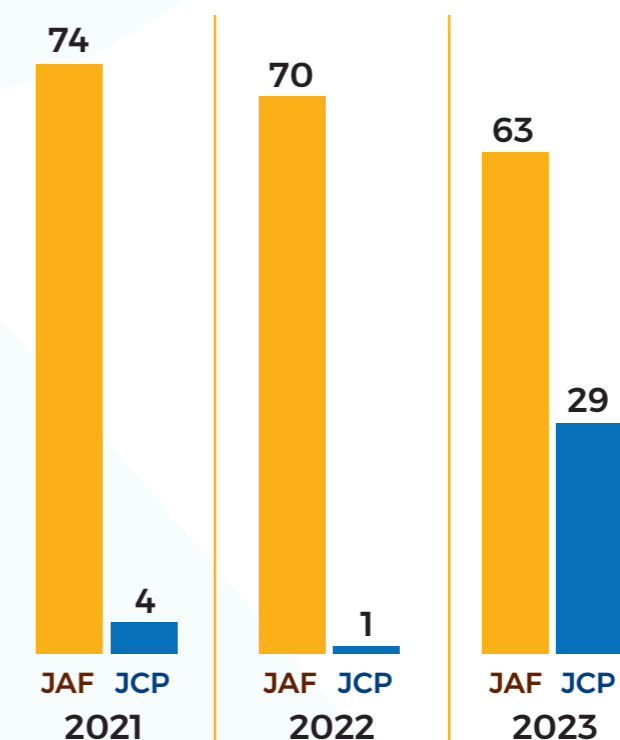
ACTIVITÉ 2023

Nombre de mesures d'enquêtes sociales auprès du Juge aux affaires familiales

29

Nombre de mesures d'enquêtes sociales auprès du Juge du contentieux de la protection

En 2023, les Juges du contentieux de la protection des cabinets 1 et 2 du Tribunal Judiciaire de Nice ont été rencontrés deux fois, afin de mener un travail de fond. Ce travail a eu pour conséquence une augmentation significative des enquêtes sociales mesure de protection.



L'activité prend fin le 31 décembre 2023

LES AUDITIONS D'ENFANT : « UNE ÉPREUVE POUR L'ENFANT »

La reconnaissance du droit de l'enfant d'être entendu quand il le demande a été consacrée par la loi du 5 mars 2007, laquelle a modifié l'article 388-1 du code civil en respect des dispositions de l'article 6 de la CEHD : « tout individu doit pouvoir être entendu par son juge s'il le demande. » L'audition est devenue un droit, exerçable par le mineur. Ecouter, respecter, protéger la parole de l'enfant lorsque celui-ci demande à être entendu représente pour un exercice délicat.

En effet, l'audition du mineur doit faire l'objet d'un compte rendu élaboré dans le respect de l'intérêt de l'enfant et soumis au respect du contradictoire, c'est-à-dire qu'il est porté à la connaissance des parents et de leurs avocats, il peut faire l'objet de discussion lors d'une audience en l'absence du mineur.

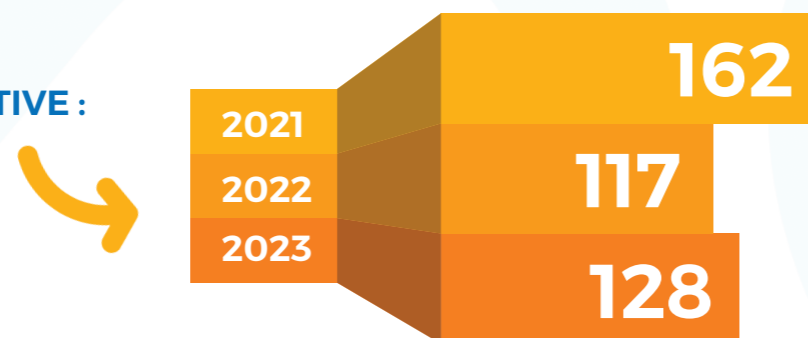
Il importe en conséquence de veiller dans le compte rendu à formuler les propos exacts de l'enfant de telle manière à ce que celui-ci ne soit pas victime de vindictes de la part de ses parents, notamment lors d'un conflit familial. De plus, postérieurement à la séparation des parents, certains enfants, notamment des adolescents, refusent de maintenir des relations, particulièrement lorsqu'ils sont confrontés à une recomposition familiale, à une distanciation des liens consécutifs à la séparation et/ou déjà présente lors de la vie commune.



ENJEU... ARBITRE... VICTIME D'UN CONFLIT DE LOYAUTÉ... TELLES SONT LES PAROLES QUE NOUS ENTENDONS CHEZ CERTAINS ENFANTS.

Néanmoins, il nous faut souligner que cette parole ainsi déposée va permettre à certains enfants de livrer des conditions de mise en relation avec le parent inadaptes, voire considérées avec un vécu, un ressenti de maltraitements. Cette audition va alors représenter une démarche de prise en compte des besoins de l'enfant « à secourir » dans ce contexte.

DURANT CET EXERCICE, L'ACTIVITÉ RESTE SIGNIFICATIVE :



LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL (MJAGBF)

La Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) est une mesure exercée dans le cadre de la Protection de l'Enfance. Cette mesure appartient à la section des mesures d'assistance éducative, seul le Juge des Enfants peut l'ordonner, dans le but d'assister, soutenir l'exercice de l'autorité parentale.

Le cadre juridique d'intervention est issue de la Loi du 5 mars 2007, consacrée par le code civil à l'article 375-9-1 du Code civil : « Lorsque les prestations familiales ou le revenu de solidarité active servi aux personnes isolées mentionnées à l'article L.262-9 du Code de l'action sociale et des familles ne sont pas employés pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants et que l'accompagnement en économie sociale et familiale prévu à l'article L.222-3 du Code de l'action sociale et des familles n'apparaît pas suffisant, le Juge des enfants peut ordonner qu'ils soient, en tout ou partie, versés à une personne physique ou morale qualifiée, dite **délégué aux prestations familiales (DPF)** »

L'article 375-9-1 précise que Ce délégué prend toutes décisions, en s'efforçant de recueillir l'adhésion des bénéficiaires des prestations familiales « ou de l'allocation mentionnée au premier alinéa » et de répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants ; il exerce auprès de la famille une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations.



► Composition de l'équipe AGBF de l'UDAF

L'équipe est composée de **4 délégués aux prestations familiales** (4 ETP) et de **2 assistantes administratives** (1,20 ETP), soit 5,20 ETP.

L'organisation géographique du service repose sur celui des territoires judiciaires du département des Alpes-Maritimes :

2 Délégués aux prestations familiales interviennent sur le Tribunal Judiciaire de Nice

2 Délégués aux prestations familiales interviennent sur le Tribunal Judiciaire de Grasse

► Compétences des professionnelles

Une Déléguée, assistante sociale, possède le CNC, Certificat National de Compétence, AGBF

Une déléguée, conseillère en économie sociale et familiale, possède le CNC MJPM, elle a obtenu la partie théorique du CNC MJAGBF en 2023 et doit déposer son mémoire avant la fin du premier semestre 2024

ACTIVITÉ AGBF 2023

2022

2023

EFFECTIFS DES MESURES EXERCÉES



FLUX DES MESURES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DE RÉFÉRENCE



DONT TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE



DONT TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRASSE



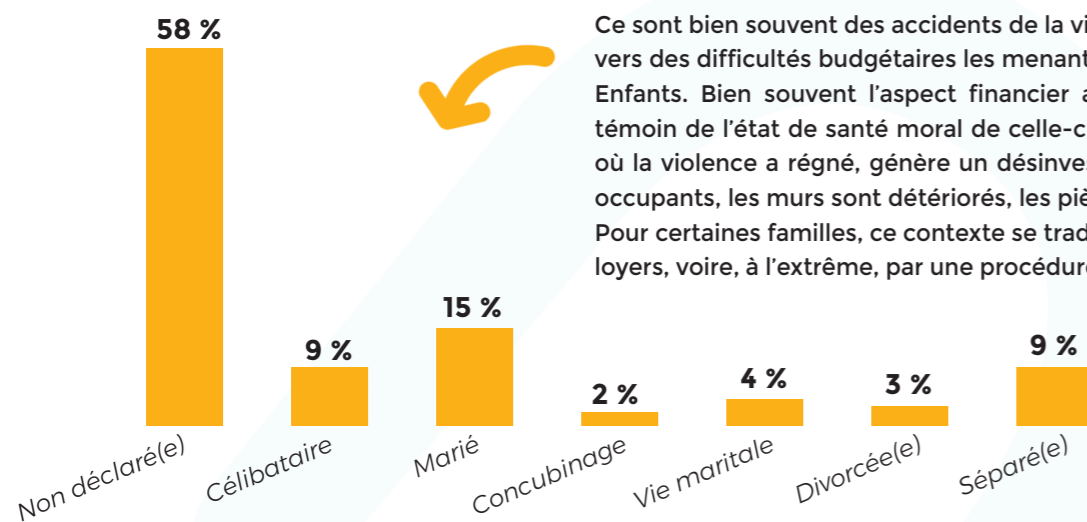
NOMBRE D'ENFANTS ACCOMPAGNÉS EN 2023



NOMBRE DE DOUBLE MESURES (AEMO-PAED-PLACEMENT À DOMICILE-TDC OU PJJ...)

Nombre d'enfants concernés	Nature d'interventions	Taux d'enfants bénéficiant d'une double mesure
85	AEMO-PAED- Placement hors famille-PJJ-IME	20 %

PROFIL DES FAMILLES



Ce sont bien souvent des accidents de la vie qui conduisent les familles vers des difficultés budgétaires les menant dans le bureau du Juge des Enfants. Bien souvent l'aspect financier au sein d'une famille est le témoin de l'état de santé moral de celle-ci. Par exemple, un logement où la violence a régné, génère un désinvestissement des lieux par ses occupants, les murs sont détériorés, les pièces n'ont pas de portes, etc. Pour certaines familles, ce contexte se traduit aussi par des impayés de loyers, voire, à l'extrême, par une procédure d'expulsion.

Pour ce dernier chiffre, situation matrimoniale « non déclarée », la majeure partie des bénéficiaires de la mesure ne souhaitent pas déclarer leur situation matrimoniale, malgré des déclarations auprès de la CAF ou de la MSA connues des DPF mais pas toujours en adéquation avec la réalité de vie conjugale.

La moyenne d'âge des parents accompagnés se situe entre 35 et 40 ans.

Le Service a accompagné 98 mères et 22 pères soit 81,66 % de femmes contre 18,34 % d'hommes.



PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES REPÉRÉES, À L'ORIGINE DE LA MESURE :

- Violences conjugales ou intrafamiliales : 9 situations de violences conjugales ou intrafamiliales ; deux des neuf parents victimes de violences conjugales ont dû quitter le domicile conjugal en cours de mesure ; avec le soutien et l'accompagnement des DPF
- Addictions liées à l'alcool ou produits stupéfiants : 5
- Addictions liées aux jeux d'argent : 2
- Pathologies liées à des troubles psychiatriques : 4
- Handicap physique : 3
- Absence de maîtrise de la langue française : 4
- 25 Procédures d'expulsion durant la mesure AGBF :
 - Dont 10 procédures ont été écartées du fait de la reprise par le Service AGBF des paiements du loyer résiduel, ce qui a donné lieu à la signature de Protocole de Cohésion Sociale.
 - Dont 1 mesure d'expulsion menée à son terme, la famille a été relogée en CHRS grâce au soutien de la professionnelle du Service.
 - Dont 9 procédures en cours de négociation avec le bailleur suite à la reprise de paiement de loyer résiduel.
 - Dont 5 commandements de quitter les lieux exécutés une semaine après l'ouverture de la mesure MJAGBF



EVÈNEMENTS MARQUANTS 2023

► Investissements importants

- Les professionnels travaillent avec la famille la question du budget mensuel ; le logiciel UNIT-NG leur permet d'avoir une visibilité pour organiser les paiements à effectuer et de réactualiser en temps réel toute modification budgétaire.
- Mise en place de la GED

► Relation avec le Tribunal Judiciaire de Grasse

L'équipe MJAGBF a pu rencontrer les Juges des enfants de Grasse, ces derniers ont pu faire un retour positif de l'accompagnement proposé aux familles par le service mais ils déploraient la vacance de poste de longue durée. Aussi, la qualité des rapports a été relevé.

► Relation avec le Tribunal Judiciaire de Nice

Cette année encore, il ne nous a pas été possible de rencontrer les magistrats du Tribunal judiciaire de Nice malgré nos multiples tentatives.

► Partenariats

• Centre de formation travailleurs sociaux HETIS

Tous les ans l'Udaf intervient, une demi-journée auprès des étudiants de première année Assistant de Service Social et Educateur Spécialisé à HETIS dans le cadre de la semaine budgétaire.

• Continuité de travail partagé avec Côte d'Azur Habitat

En 2023, l'Udaf et les bailleurs, Côte d'Azur Habitat et Erilia, ont poursuivi leur travail partagé afin d'enrayer les processus d'expulsion ou éviter les risques de mise en procédure d'expulsion. Ces temps communs ont permis de déboucher sur 30 accords amiables avec reprise des paiements par l'Udaf et mise en place de protocole de cohésion sociale.

► Une dynamique d'équipe

Cette dynamique d'équipe a été maintenue par le biais de formation sur le thème de la BIENTRAITANCE. Le dernier trimestre de l'année 2023 a été consacré à l'auto-évaluation du service dans la perspective 2024 de l'évaluation HAS du Service. Aussi, l'équipe a amorcé un travail de réflexion sur la refonte du projet de service.

LES PRESPECTIVES 2024

- Poursuivre la **promotion de la mesure auprès des différents partenaires** (MSD, AEMO, MIIJE, Bailleurs, Maires...)
- Poursuivre le **travail amorcé avec les bailleurs** (une convention est à prévoir entre l'Udaf et Côte d'Azur Habitat)
- Finalisation du **Projet de service**
- Finalisation du **cahier des procédures**
- Réalisation d'une **enquête de satisfaction**
- **Evaluation du service MJAGBF** sur le deuxième trimestre de l'année 2024
- Elaboration d'un **plan d'actions avec des axes prioritaires** (échéances, indicateurs)
- **Réorganisation du Service**, prise de fonction d'une Coordinatrice
- Poursuivre le **travail de collaboration avec les organismes** délivrant les prestations familiales.
- Le Service souhaite **proposer aux bénéficiaires de la mesure, des ateliers à thèmes** sur des problématiques communes ainsi que des informations collectives sur les droits et les devoirs des personnes accompagnées. Ce travail s'effectuera à partir de la Charte des droits et Libertés-le livret d'accueil.



PÔLE CONSOMMATION - VIE FAMILIALE



1 PROCÉDURE DE RÉTABLISSEMENT PERSONNEL (PRP) AVEC LIQUIDATION JUDICIAIRE

La procédure de rétablissement consiste à effacer les dettes d'une personne surendettée lorsque sa situation financière est tellement dégradée qu'aucune autre solution n'est possible. Cette procédure est engagée par la commission de surendettement, avec l'accord du surendetté. Elle est prononcée avec liquidation judiciaire (vente des biens) lorsque le surendetté possède un patrimoine pouvant être vendu.

L'UDAF EST DÉSIGNÉE PAR :

2 Tribunaux Judiciaires : Nice et Grasse

3 Tribunaux De Proximité : Cagnes-sur-Mer, Cannes et Antibes

► Désignation « Liquidateur » :

1 dossier en 2023

► Vente des biens

8 ventes signées (hors compromis) en 2023.

Le liquidateur a un an avec possibilité de prorogation pour vendre le bien à l'amiable ou à défaut en vente forcée.

► Nombre de clôtures

14 jugements de clôtures :

Extinction de passif :	2
Insuffisance d'actif :	10
Absence au passif :	1
Autre liquidateur :	1

2 AIDE EDUCATIVE BUDGÉTAIRE

L'Aide Educative Budgétaire (AEB) est un service proposant d'accompagner les familles ayant des difficultés dans la gestion de leur budget. Ce service est très souvent mis en œuvre en lien avec des administrations publiques qui délèguent ce service à des Udaf pour leurs agents, leurs usagers ou leurs administrés.

Partenariat avec le Rectorat de Nice, Action Logement, Université Côte d'Azur, USBTP.

3 POINT CONSEIL BUDGET

Les Points Conseil Budget (PCB) sont des lieux ouverts à tous qui proposent des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés concernant la gestion budgétaire. Les conseillers œuvrant dans ces services aident les familles à améliorer la gestion de leur budget, à faire face à une situation financière difficile, voire à anticiper un changement de situation, familiale ou professionnelle, ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses. Tous les publics peuvent être reçus par ces services, y compris les personnes qui ne sont pas suivies par les services sociaux.



L'Udaf des Alpes-Maritimes a renouvelé ses 3 labels en 2023 (Antibes, Menton et Nice), signe de reconnaissance de son expertise en matière d'accompagnement budgétaire.

Les personnes peuvent nous contacter directement par téléphone ou par e-mail ou être orientées par un travailleur social ou une association. Elles sont reçues sur rendez-vous dans les différents lieux de permanences mis à disposition. Un diagnostic complet du budget est réalisé, un accompagnement est proposé afin de mettre en place les solutions nécessaires pour venir en aide aux personnes et les aider à régulariser leur situation financière.

Retrouver tous les points de rendez-vous et les informations sur notre site internet www.udaf06.fr

L'ACTIVITÉ EN 2023

328

personnes accompagnées

1,2

professionnelles

8

lieux de permanences sur le département

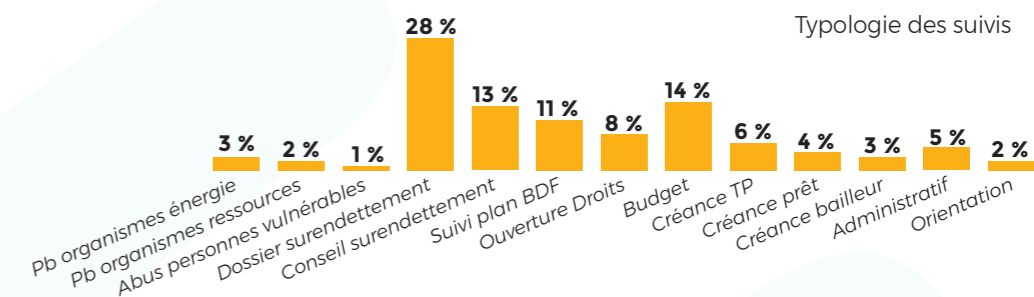
► PCB Nice

220 personnes

accompagnées en 2023



95 hommes - 125 femmes



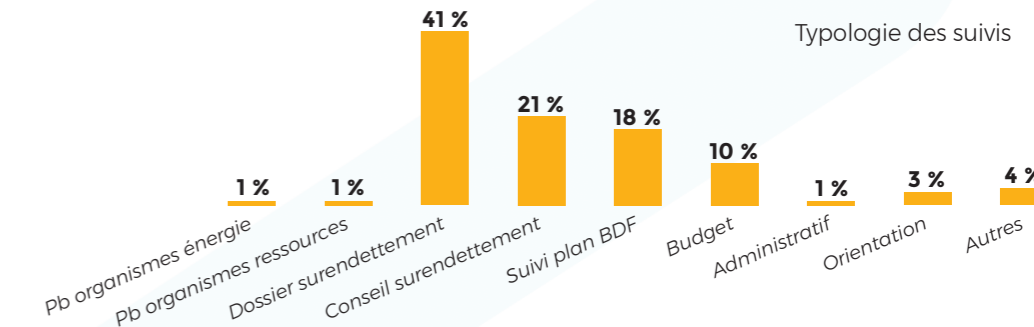
► PCB Antibes

85 personnes

accompagnées en 2023



34 hommes - 51 femmes



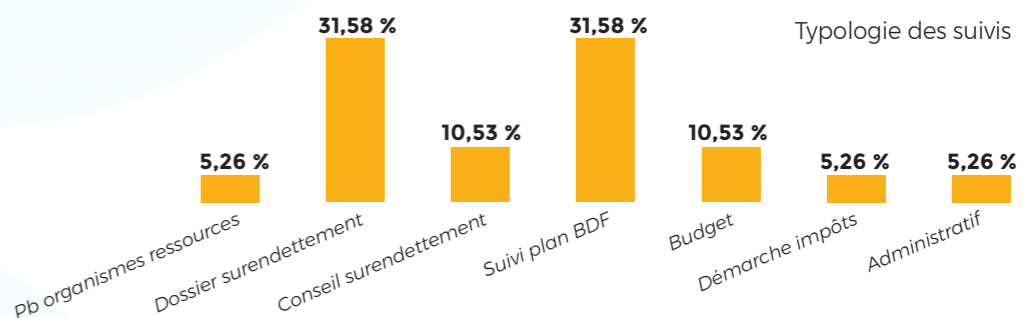
► PCB Menton

23 personnes

accompagnées en 2023



8 hommes - 15 femmes



EVÈNEMENTS MARQUANTS

- Renouvellement des 3 labels PCB 2023-2025 (Antibes, Menton, Nice)
- Mise en place des « Brèves de Conso » sur le site internet de l'Udaf, avec pour thèmes : le budget, les courses, l'eau, le chauffage, la rentrée scolaire
- Présentation du service PCB sur France Bleu Azur avec pour thématique : faire ses comptes pour mieux traquer les économies à faire, établir un budget





des Alpes-Maritimes

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

UDAF des ALPES-MARITIMES

Immeuble Nice-Europe - Bât. C - 15, rue Alberti - 06000 Nice - Tél. : 04 92 47 81 00 - www.udaf06.fr